



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2018

Direction des Affaires Générales,
du Juridique et du Contentieux
Service du Conseil municipal, des Actes et du Pré-contrôle de légalité
Unité Conseil municipal
SM/MB/SC

Le VENDREDI 14 DÉCEMBRE 2018 à 15 h, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 7 décembre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances publiques, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

M. LEONETTI : La classe de 4^{ème} D du collège Fersen assiste au début du Conseil municipal dans le cadre de l'enseignement civique et moral « La République, la démocratie, et la citoyenneté » et du parcours citoyen.

Ils sont accompagnés de Monsieur FRAUILICH, principal adjoint, et de Madame LECLERC, professeur d'histoire et géographie. Ils ont participé à la remise de la flamme du Téléthon. Ils ont très bien chanté ! Je vous demande donc de les applaudir.

Applaudissements.

M. LEONETTI : Alors, l'appel nominal, si l'Administration est prête. Monsieur le Premier adjoint, nous vous écoutons.

APPEL NOMINAL

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Tanguy CORNEC, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations :

M. Serge AMAR à M. Eric DUPLAY,
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE,
M. Alain CHAUSSARD à M. Hassan EL JAZOULI,
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO,
M. Gérald LACOSTE à Mme Martine SAVALLI,
Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN,
M. Matthieu GILLI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP,
Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI

Absents :

Mme Angèle MURATORI,
M. Patrice COLOMB,
M. Michel GASTALDI,
M. Mickael URBANI

Présents : 37/procurations : 8/absent : 4

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Alexia MISSANA ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

00-01 - MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE RASSEMBLEMENT BLEU MARINE ANTIBES PORTANT SOUTIEN AU MOUVEMENT POPULAIRE DES GILETS JAUNES ET PORTANT DEMANDE AU GOUVERNEMENT L'INSTAURATION DE LA PAIX FISCALE

M. LEONETTI : Bien. Alors, j'ai reçu trois motions. Une motion du Front de Gauche, une motion du Rassemblement Bleu Marine, et je vous propose une motion de la majorité. Personne n'ignore que le contexte français est animé médiatiquement par les gilets jaunes, et je donne donc la parole aux trois responsables des motions, et d'abord à Monsieur TIVOLI. Nous vous écoutons, Monsieur TIVOLI.

M. TIVOLI :

« Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Il s'est passé quelque chose de fort le 17 novembre dernier. Cela ne devait être qu'une simple manifestation pour dire non à la hausse des taxes sur les carburants. Il s'avère que depuis ce jour, la mobilisation des Français grandit et ne cesse de prendre de l'ampleur.

Sous la bannière des « gilets jaunes », la France qui travaille et qui galère est sortie de son long silence. C'est un mouvement de retraités, d'actifs, de commerçants, d'artisans, d'ambulanciers, de pompiers, de chômeurs, de précaires, d'ouvriers et de salariés. C'est un mouvement populaire et apolitique.

Les Français sont harcelés : par les taxes, par les impôts et par la répression routière.

Le 17 novembre dernier, débutaient les manifestations. Le 17 novembre dernier, le Gouvernement se voulait inflexible et communiquait avec l'arrogance qui le caractérise en indiquant qu'il ne reculerait pas.

Puis, lundi dernier, le Président prenait la parole en annonçant certaines mesures. Mesures enrobées d'un marketing trompeur.

Heureusement pour le Président qu'il ne dirige pas la start-up France comme il prétend le faire depuis le début de son mandat, car il aurait pu être condamné pour publicité mensongère.

Après l'allocution du Président, les Français restent majoritaires à ne pas avoir été convaincus.

Le Président n'a encore pas entendu les aspirations profondes des Français.

Notre Commune n'est pas épargnée par la contestation, et la colère est factuellement plus expressive ici qu'ailleurs sur le département des Alpes-Maritimes.

Parfois des groupes de casseurs agissent sur notre commune : 16 gardés à vue samedi dernier qui, selon nos informations, ne seraient pas des habitants de notre Commune.

C'est pourquoi au nom du groupe Rassemblement Bleu Marine pour Antibes, je vous demande de voter en faveur de cette motion. Soutenons, ensemble, au nom de la commune, le mouvement des « gilets jaunes » et demandons au Gouvernement d'instaurer la paix fiscale.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de prononcer son soutien au mouvement des gilets jaunes dans sa globalité ;
- d'instaurer un dialogue entre la municipalité et les gilets jaunes afin d'en ressortir des revendications claires ;
- de condamner les violences commises par des casseurs sur notre Commune. »

Je vous remercie.

M. LEONETTI : Merci, Monsieur TIVOLI. Madame DUMAS.

00-02 - MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE « FRONT DE GAUCHE » PORTANT SUR LE MOUVEMENT DES GILETS JAUNES, LA COLERE POPULAIRE ET LE ROLE DES POLITIQUES LOCALES POUR REDUIRE LES INEGALITES

Mme DUMAS : Moi, ma motion a pour objet d'essayer de trouver des solutions aux problèmes du pouvoir d'achat qui sont revendiqués dans ces mouvements sociaux, et pas simplement par les gilets jaunes.

« Notre pays traverse une grave crise sociale et politique qui s'exprime par le mouvement des Gilets jaunes bien sûr, mais aussi celui des lycéens et toutes les mobilisations à l'initiative des organisations syndicales depuis plus de deux ans.

Cette explosion de colères est la conséquence de plus de 20 ans de politiques d'austérité, de politiques développant la concurrence et la compétition plutôt que le partage et la coopération de la part des différents Présidents et gouvernements.

Des politiques que je conteste souvent dans ce Conseil municipal. Des politiques qui ont considérablement aggravé les inégalités sociales et territoriales.

Le Président Macron a exacerbé les colères et le sentiment d'injustice avec son arrogance, son accélération des réformes favorisant les plus riches et avec sa volonté de mépriser le travail des députés et des collectivités territoriales.

Ses propositions annoncées lundi soir ne sont pas à la hauteur, et protègent toujours les plus aisés de notre société. Ces propositions ne représentent en rien le partage des richesses souhaité, mais juste une distribution de miettes qui ne répondront ni aux défis sociaux, ni aux défis démocratiques, ni aux défis climatiques.

Ce n'est pas la popularité de Macron qui m'inquiète, mais bien répondre aux besoins de la population.

Ainsi, les politiques locales, intercommunales, départementales ou régionales peuvent avoir un effet réducteur d'inégalités. Et cela peut être étudié au plus vite dans les budgets prévisionnels de 2019 qui ne sont pas encore débattus. La capacité financière de la ville d'Antibes et de la C.A.S.A peut permettre des mesures de ce type.

Par cette motion, je propose au Conseil municipal de prendre les décisions suivantes :

- l'encadrement des loyers comme la loi ELAN le permet et le gel des loyers dans les logements sociaux ;
- la gratuité des transports en commun sur toute la CASA ;
- un chèque culture et loisirs aux enfants et aux jeunes de notre Commune pour leur faciliter l'accès aux associations et aux clubs sportifs ;
- l'accès à toutes et tous à la cantine dans les écoles maternelles et primaires avec la gratuité pour les plus défavorisés ».

M. LEONETTI : Je vais vous donner raison, en partie seulement. D'une part, je dis à Monsieur TIVOLI que nous ne pouvons pas ne pas comprendre la colère d'un pays qui est le plus taxé de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques) et dans lequel on rajoute une couche sur les plus modestes et les plus pauvres, en particulier sur les retraités modestes.

Nous ne pouvons pas non plus ne pas condamner avec la plus grande fermeté des débordements qui se sont développés en marge de ces manifestations.

Et en particulier, et vous avez raison de le souligner, ce ne sont pas les Antibois qui ont mis le feu à une voiture de police, et ce ne sont pas les Antibois qui ont subi la charge des CRS avec des gaz lacrymogènes. Toujours est-il que ce climat-là est un climat défavorable, et je suppose que, vous comme moi, nous sommes favorables à l'ordre républicain. Cela doit donc être affirmé prioritairement. C'est peut-être le seul bémol qu'il y a entre vous et moi. Je comprends la colère, et j'appelle à l'apaisement parce que nos forces de l'ordre, qui sont remarquables dans ces situations, de patience et de retenue, doivent aussi trouver une pause dans une période qui est la période estivale avec des risques à la fois sur l'économie et les commerces, et à la fois sur la sécurité des personnes et des biens. Je reviens de Paris, je reviens de Toulouse, et je reviens de Bordeaux. Je vous garantis que, quand vous voyez ces centres villes dévastés par la violence de quelques casseurs, on a envie de plus de répression et de plus d'efficacité.

Madame DUMAS, vous n'avez pas tort non plus quand vous évoquez l'idée... Vous n'avez pas tort, ce n'est quand même pas mal ! Quand un républicain arrive à dire à une communiste qu'elle n'a pas complètement tort, ce n'est pas mal ! C'est un effort méritoire. Cela veut dire que je vais répondre. Vous n'avez pas tort quand vous dites que les collectivités territoriales ont un rôle à jouer, mais je suis un peu désolé de vous dire – ou plutôt heureux de vous dire – qu'en réalité, la plupart des revendications que vous avancez sont déjà mises en place. Vous avez, par exemple, permettez-moi de le rappeler - je sais bien que ça vous énerve quand je le dis - le prix de l'eau qui est quand même quelque chose d'essentiel, le plus bas de France. Associé à cela, vous n'avez dans cette Ville, aucun arrêt de l'eau ou de l'électricité pour les personnes qui ne peuvent pas payer. Vous avez, dans les cantines, pour les plus défavorisés, un tarif à un demi-euro le repas, et aucun enfant dans cette Ville – tant que cette majorité existera – ne sera refusé parce que ses parents n'ont pas payé la cantine.

Le troisième point, c'est que vous avez, pour tous les retraités avec des revenus modestes, la gratuité totale des bus, et vous avez enfin une ligne de bus totalement gratuite - la ligne 100 -, qui dessert quand même le centre d'Antibes par rapport aux hauteurs d'Antibes. Dans ces conditions, effectivement, il faut que nous allions plus loin, et je l'ai dit avant que les gilets jaunes ne manifestent, je veux que les plus fragiles d'entre nous (les seniors, la petite enfance et les enfants, et les personnes en situation de handicap) bénéficient d'un effort supplémentaire dans le budget 2019. Vous le verrez, il sera significatif, et non seulement j'espère que vous le voterez, mais j'espère aussi que les décisions que nous prendrons dans la ville d'Antibes s'étendront à Cannes, Grasse et Antibes puisque la ville d'Antibes aura la Présidence de Cap Azur à ce moment-là, et que les mesures de solidarité que nous mettrons en place s'adresseront effectivement à chacun.

Vous me demandez tous les deux de recevoir les gilets jaunes. Il n'y a jamais eu une porte fermée à la ville d'Antibes pour qui que ce soit. Je dis bien « qui que ce soit ». Et s'il y a une délégation des gilets jaunes, elle est déjà venue porter des revendications que j'ai lues avec intérêt. Jusqu'à présent, ils m'ont demandé de les transmettre au Président de la République. Le Député s'en chargera. Néanmoins, ma porte est ouverte et elle sera ouverte à tous.

Je pense aussi, comme vous l'avez exprimé de manière directe ou indirecte, qu'il y a un problème avec la démocratie, la démocratie dans ce Pays. Bien sûr que nous sommes dans un pays démocratique, et bien sûr que nous avons des valeurs républicaines, mais regardez combien vous et moi – et quand je dis « vous et moi », je parle de vous tous, l'opposition, la majorité et moi-même –, nous écoutons, combien nous faisons des réunions de quartier, auxquelles participent d'ailleurs un certain nombre d'entre vous. Regardez combien nous demandons à un Conseil De Développement de réfléchir, combien nous recevons les parents d'élève, combien nous recevons les personnes hospitalisées pour faire droit à leurs revendications, combien de fois, dans la vie municipale, nous sommes en dialogue. Je dirais que c'est presque permanent. Et peut-être, ce qui manque à notre pays, c'est ce dialogue-là.

L'élection présidentielle est une élection qui se fait malheureusement souvent par défaut, et concernant celle qui s'est faite dernièrement, nous ne pouvons pas dire qu'elle n'ait pas été dans ce contexte.

La faute, peut-être, du Président de la République – quand je dis « la faute peut-être », cela ne signifie pas que ce n'est pas une faute, mais je dirais qu'il y en a d'autres –, c'est d'avoir, avec beaucoup d'amateurisme et d'arrogance, ignoré à la fois l'opposition, les relais territoriaux, les élus locaux, et l'ensemble des Français, et peut-être les plus modestes, d'abord.

Dans ce contexte-là, nous pouvons toujours réfléchir à la façon dont ce quinquennat, qui colle aujourd'hui directement à la présidence, fait en sorte que le Président de la République est seul aujourd'hui. Il n'a pas de relais locaux, il n'a pas de parti qui tient la route, il n'y a pas un député en marche qui est allé rencontrer ou discuter avec les gilets jaunes, sauf de rares exceptions, il n'y a pas de permanence qui les reçoit. Et, enfin, nous n'avons pas de capacité à avoir de représentation des gilets jaunes. Je vous garantis qu'à Agen ou à Toulouse, les gilets jaunes que j'ai rencontrés sont des agriculteurs. Probablement, dans un autre territoire, ce seront plutôt des retraités modestes. Dans un autre territoire, ce seront plutôt des salariés pauvres. Dans ce contexte-là, je pense qu'il faut que nous trouvions les moyens démocratiques d'un dialogue continu. Dans le contexte des violences qui se sont greffées sur cette manifestation, et de cette colère légitime, il faut appeler au retour à l'ordre, et je ne donne aucune excuse - aucune excuse -, à ceux qui enfilent un gilet jaune pour caillasser la police ou les pompiers, aucune excuse à ceux qui dégradent les commerces dans les centres villes, aucune excuse à ceux qui utilisent la violence.

Ce pays est une grande démocratie, une grande et une vieille démocratie. Je me suis donc permis, non pas de faire la synthèse – je me garderais bien de le faire parce que je ne m'estime pas équidistant du Front de Gauche et du Front National –, mais d'essayer de dégager plutôt ce que nous pouvons faire, à la fois pour notre pays, et pour cette colère qui est sourde.

Honnêtement, Madame DUMAS, on peut toujours dire que la colère remonte aux années 1930. On peut dire qu'elle remonte aux années 1920. On peut dire qu'elle remonte aux années 1945. Je constate quand même que, depuis 18 mois, l'amateurisme, la hausse des impôts, la hausse des taxes, la hausse des carburants, associées à une arrogance invraisemblable de la part du Chef de l'État et de la part du Gouvernement, sont quand même les ingrédients qui ont mis le feu à une paille qui était peut-être sèche, mais qui a quand même bénéficié d'un certain nombre d'allumettes enflammées qui ont été jetées successivement par des porte-parole du Gouvernement, des ministres, ou le Président de la République lui-même.

Ici, à Antibes, nous allons donc faire des efforts pour que les plus modestes, qui sont déjà pris en considération – je ne dis pas « bien traités », mais « pris en considération » – le soient encore plus, et vous verrez que, dans le budget 2019, il y aura une part importante dans ce domaine. Mais nous apporterons notre soutien le plus total aux forces de l'ordre et aux pompiers. Hier, nous étions à la Sainte-Barbe avec Monsieur le Député et un certain nombre d'entre nous. Voir que les attaques contre les pompiers qui sauvent des vies sont de plus en plus fréquentes, c'est quelque chose qui est insupportable, insupportable. Et les images que j'ai vues de l'Arc de Triomphe saccagé, et des violences faites contre les policiers me paraissent aussi insupportables. C'est la raison pour laquelle je vous propose une motion. Après tout, nous sommes des élus locaux. On pourrait aussi, un jour, voter une motion ensemble, si vous partagez ce que je viens de dire.

00-03 - MOTION DU GROUPE MAJORITE – MOUVEMENT DES GILETS JAUNES - RESPECT DE L'ORDRE REPUBLICAIN

M. LEONETTI : Permettez-moi donc de vous proposer la motion suivante :

« Le mouvement des gilets jaunes qui manifeste depuis des semaines sur le territoire national a principalement pour origine une perte réelle du pouvoir d'achat qui touche à la fois les retraités, les salariés pauvres qui n'arrivent plus à vivre de leur travail, les artisans et les petits commerçants écrasés par les taxes et les impôts.

L'augmentation des taxes sur le carburant, la hausse de la CSG, la non-indexation des retraites sont autant de décisions dépourvues de justice sociale, prises par le Président de la République qui sont à l'origine de cette colère légitime.

L'opposition nationale et les élus locaux ont depuis longtemps averti le Gouvernement sur les risques de l'augmentation de la fiscalité dans un pays dans lequel on prélève déjà 48 % du PIB.

En marge des manifestations des gilets jaunes – en marge - des casseurs ont commis des actes de vandalisme intolérables à Paris et en Province. Dans la Ville d'Antibes Juan-les-Pins, une voiture de Police a été incendiée, et il a fallu faire usage des gaz lacrymogènes. À l'issue de ces incidents, 17 personnes ont été interpellées.

Le Président de la République en début de semaine a annoncé un certain nombre de mesures tardives, incomplètes et non financées dont certaines étaient malheureusement depuis longtemps proposées par l'opposition et refusées.

Après le tragique attentat terroriste de Strasbourg, notre pays est placé à nouveau, sous le régime « Plan Urgence Attentat ». Nos policiers, nos gendarmes, nos pompiers qui ont assumé leurs missions avec courage et efficacité pendant ces dernières semaines vont être encore davantage sollicités pour répondre au relèvement de l'alerte attentat que subit notre Pays face au terrorisme islamiste.

Dans ce contexte, le Conseil municipal d'Antibes Juan-les-Pins appelle chacun au calme et au respect de l'ordre républicain ».

Mesdames et Messieurs de l'opposition, je vous propose non pas de vous rallier à ce que je vous propose, mais de considérer que nous sommes tous engagés sur cette voie, et d'accepter que cette motion, qui n'est pas la motion de la majorité, puisse devenir la motion du Conseil municipal d'Antibes-Juan-les-Pins. Madame DUMAS.

Mme DUMAS : Quelques mots : Évidemment, je suis pour l'ordre républicain, et je suis pour le respect, et je bannis les violences. Je l'ai dit à plusieurs médias où j'ai eu le droit de m'exprimer, mais je ne voterai pas votre motion parce qu'elle ne porte pas le sujet de la colère. Nous sommes des responsables politiques...

M. LEONETTI : Si, si. Vous ne l'avez pas bien entendu...

Mme DUMAS : Laissez-moi finir. Nous sommes des responsables politiques, nous avons des solutions à proposer. Vous me dites, tout à l'heure : « *Je suis presque d'accord avec vous, mais tout est fait* ». Ce qui est faux, d'ailleurs. Tout n'est pas fait dans ce qui est dit.

M. LEONETTI : Non, non, non. Je n'ai pas dit que tout était fait. J'ai dit qu'une grande partie de vos revendications étaient déjà effectuées.

Mme DUMAS : Vous me dites aussi : « *Je vais avoir un budget qui va solliciter les plus fragiles* ». Dans les plus fragiles, vous citez les seniors, les enfants, les handicapés, mais pas les salariés. Et pourtant, il y a des tas de salariés pauvres qui sont dans la rue, et pas simplement gilets jaunes. Parce que, je cite, dans ma motion, un élargissement des colères. Il y a eu des manifestations avant les gilets jaunes, à Antibes, qui portaient sur le pouvoir d'achat et sur le salaire des fonctionnaires, par exemple.

Vous ne me répondez pas sur l'encadrement des loyers. C'est une nouvelle loi qui est possible, c'est une compétence de la Ville. Je ne voterai pas la motion qui ne propose pas de solution, et vous ne répondez pas à mes propositions.

M. LEONETTI : Madame DUMAS, je n'ai pas dit toutes les mesures qui existaient, mais vous savez qu'il y a un gel, depuis 3 ans, de l'ensemble des loyers des logements sociaux, et je pense que l'encadrement des loyers est une mesure démagogique et en grande partie inefficace parce qu'elle apportera au contraire une pénurie de personnes qui veulent augmenter les loyers. Surtout dans les zones dans lesquelles vous êtes, au lieu de plafonner les loyers au niveau où ils sont aujourd'hui, il vaudrait mieux essayer, par une meilleure offre, de les faire baisser. Plafonner les loyers, nous pouvons faire les beaux, ensemble, et dire « *nous plafonnons les loyers* », mais honnêtement, ce n'est pas la solution.

Vous avez des fêtes de fin d'année, le spectacle pour les enfants est gratuit, le spectacle pour les seniors est gratuit, le spectacle pour les ados est gratuit, la grande roue est gratuite, et les manèges sont gratuits au moins pour un passage pour tous les enfants d'Antibes-Juan-les-Pins. Les animations sont gratuites.

Je veux bien ! Je veux dire que nous pouvons toujours faire plus, mais je me suis engagé, eu début de ce mandat, à ce qu'il y ait 10 manifestations gratuites, et nous en sommes à 20 manifestations entièrement gratuites pour l'ensemble de la population.

Nous pouvons donc en discuter pour aller plus loin, mais ne me dites pas que ce n'est pas fait. Vous avez des logements sociaux dans lesquels les loyers sont bloqués depuis 3 ans, et il continuera à l'être jusqu'à la fin du mandat.

Madame MURATORE.

Mme MURATORE : Merci, Monsieur le Maire. Je mettrai de côté la motion du Rassemblement Bleu Marine à laquelle on ne peut absolument pas adhérer bien sûr, mais sur les deux autres motions, j'ai envie de dire sur la vôtre : « pourquoi pas », mais il y a quand même dedans des éléments qui nous gênent parce que quand on dit par exemple que nous avons une fiscalité de 48 % du PIB, oui, d'accord, mais qu'est-ce qu'on en fait ? Nous avons une protection sociale. Nous ne pouvons pas comparer comme cela, un taux comme ça. Il y a donc des choses comme ça, là-dessus, qui sont gênantes. Par contre, je voudrais revenir sur la motion du Front de Gauche.

M. LEONETTI : C'est vrai, quand même, que nous sommes à 48 % du PIB, et que nous sommes les champions du monde de l'OCDE, donc du prélèvement fiscal.

Mme MURATORE : Oui, mais nous avons des services publics qui sont publics et non pas payants. Quand on regarde les États-Unis sur la santé, ils sont à 14 %, et nous ne sommes pas à 14 %.

M. LEONETTI : Ne regardez pas les États-Unis ! Regardez les Pays-Bas, regardez l'Allemagne, la Suède, le Danemark...

Mme MURATORE : Nous n'allons pas rentrer dans les détails, mais le problème, ce ne sont pas les 48 %, c'est qu'est-ce qu'on met dedans ? C'est ce débat-là.

M. LEONETTI : Visiblement, les Français aujourd'hui ont plutôt l'impression qu'ils sont surtaxés et surimposés.

Mme MURATORE : Tout à fait, mais nous avons un travail d'explication de l'impôt. À quoi sert l'impôt ? Qu'est-ce qu'on en fait ? Et puis, effectivement, il y a sans doute des économies à faire. C'est certain. Nous en dénonçons tout le temps, mais on ne peut pas annoncer comme cela un pourcentage, et dire que ce pourcentage est excessif.

M. LEONETTI : Oui, je continue à penser qu'il est excessif.

Mme MURATORE : Par ailleurs, il y a des propositions faites par la motion du Front de Gauche sur lesquelles, effectivement, nous ne pourrions qu'agréer, mais nous, nous demandons qu'il y ait une analyse, une étude, une évaluation qui soit faite sur ces propositions pour voir s'il est pertinent de les mettre en place ou pas, et si nous les mettons en place, quel en sera le coût, et comment cela se jouera dans le budget de la Commune. Cela, c'est le premier point.

Après, nous avons une question. Le Président de la République a annoncé un débat citoyen sur la transition écologique. Ce débat citoyen, il a bien dit que les collectivités territoriales y seraient impliquées. Nous voulions donc savoir si, dès maintenant, vous aviez des informations du Préfet – puisque c'est sous l'égide du Préfet que cela a été annoncé – sur l'organisation de ce débat citoyen qui doit quelque part rapprocher le problème de pouvoir d'achat et le problème de transition écologique. Merci.

M. LEONETTI : Madame MURATORE, ce n'est pas un problème de transition écologique. Quand vous prélevez 15 milliards d'euros, et que vous dites que vous allez mettre 1 milliard d'euros dans la transition écologique, et que le Président de la République nous explique que nous sommes des pollueurs parce que nous roulons en diesel, il y a quand même un petit divorce entre la réalité fiscale et l'orientation.

Si le Président me dit : « *On met 15 milliards d'euros dans la transition écologique, je prélève 15 milliards* », je ne serais pas d'accord parce que je trouve que le prélèvement est trop dur et trop violent, mais pour autant, au moins, il y a une part de sincérité dans la présentation. Mais quand vous prélevez 15 milliards d'euros et que vous en mettez 1 dans la transition écologique, et que vous expliquez que les fumeurs et ceux qui roulent en diesel sont ceux qui sont en train de polluer la planète, en quoi roulez-vous, vous ? À quoi est-ce que vous roulez, vous ? Moi, je roule en diesel. On m'a expliqué pendant des années que c'était très, très bien, que c'était écologique, etc. Êtes-vous sûrs aujourd'hui qu'une voiture électrique ne pose pas un certain nombre de problèmes écologiques ? Ben oui, donc, je ne vais pas me faire « enfumer » – pardon de cette expression un peu vulgaire – par un débat sur la transition écologique quand le vrai débat, ce sont des gens qui n'arrivent pas à boucler leurs fins de mois. Il y a quand même un autre débat que celui de la transition écologique.

Les incendies de l'ouest des États-Unis ont plus pollué l'atmosphère que l'ensemble des transports français pendant un an. Que l'on ne nous explique pas que si, demain, nous achetons une trottinette, les choses vont s'arranger du jour au lendemain ! Le problème est mondial, il n'est pas uniquement franco-français. Et le problème qui se pose aujourd'hui est un problème fiscal, c'est un problème de « surtaxation », ce n'est pas un problème de transition écologique. Lucidité.

Monsieur TIVOLI.

M. TIVOLI : Merci, Monsieur le Maire. Je vous remercie de me donner la parole pour répondre notamment à la motion du Front de Gauche et à la vôtre. Madame MURATORE, comme à son habitude, fait de la politique politicienne. *A priori*, elle n'est pas pour prononcer son soutien au mouvement des gilets jaunes. Elle n'est pas pour instaurer un dialogue entre la Municipalité et les gilets jaunes. Elle n'est pas pour condamner les violences commises par les casseurs sur notre Commune. Je ne répondrai pas à cela.

M. LEONETTI : Monsieur TIVOLI, ne vous parlez pas entre vous. Sinon, l'apaisement que je souhaite ne risque pas d'arriver.

M. TIVOLI : Effectivement, Madame MURATORE parle de transition écologique quand nous parlons de pouvoir d'achat. Pour ce qui est de la motion de Madame DUMAS, les propositions sont bonnes, mais nous ressentons un certain relent de lutte des classes effectivement dans cette motion.

M. LEONETTI : Elle est découverte !

M. TIVOLI : Et puis votre motion est effectivement une motion d'apaisement, mais – si vous voulez – au niveau des budgets 2019, j'ai noté effectivement qu'il y allait avoir des efforts de faits pour soutenir le pouvoir d'achat des Antibois.

Là où je m'interroge et où nous nous interrogeons, dans la mesure où toutes les collectivités, en ce moment, mettent en œuvre des mesures qui sont finalement favorables aux administrés, c'est pour savoir si ces rustines vont suffire, finalement. En effet, je pense que ce mouvement demande un réel changement de politique au niveau de l'État. Nous, en tant que collectivités, nous pouvons bien évidemment accompagner cela, mais avec la baisse des dotations que nous avons subie, avec la suppression de la taxe d'habitation que nous avons également subie de la part de ce Gouvernement, – oui, subie, car ce sont les budgets des collectivités qui le subissent –, à un moment donné, c'est très bien d'aller dans ce sens-là. Mais si nous ne donnons pas un signal fort à l'État en disant que toutes les collectivités se réunissent pour effectivement soutenir ces revendications, j'ai peur que ce soit un cercle vicieux, et que nous n'y arrivions pas. Merci.

M. LEONETTI : Monsieur TIVOLI, vous notez quand même qu'en matière de fiscalité et de taxes, la ville d'Antibes est quand même dans un univers dans lequel elle est exemplaire. On parle de la taxe d'habitation du foncier, c'est quand même la taxe la plus basse du Département. Il y a 10 points de moins qu'avec Nice ou avec Cannes. Cela veut donc dire que nous avons déjà pris en compte le fait que le pouvoir d'achat des Antibois et des Juanais devait être pris en compte. C'est vrai également sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, c'est vrai sur le prix de l'eau, c'est vrai sur les cantines, et c'est vrai sur les transports. Donc, s'il y a quelqu'un qui fait mieux que nous dans ces domaines, je suis prêt à écouter, et à regarder comment nous pouvons aider.

Je ne suis pas très favorable à la gratuité totale des transports en commun parce que pour ceux qui l'ont mise en place il y a des bilans qui sont extrêmement mitigés. Mais le fait de dire, par exemple, que des retraités qui subissent la CSG alors qu'ils ont de petites retraites ont la gratuité totale des transports en commun, cela n'est pas négligeable.

Le fait d'avoir mis aujourd'hui des tarifs réduits à 100 euros par an pour l'abonnement, c'est quand même un tiers de ce qui se pratique généralement en France où l'abonnement annuel est de 300 euros. Nous pouvons donc toujours aller plus loin, et je suis prêt à écouter ce que me dit l'opposition puisque c'est un engagement que nous avons pris avant qu'il y ait ce mouvement de colère, mais ce n'est pas d'aujourd'hui que je sais qu'il y a des employés municipaux qui travaillent, qui ont un petit salaire, et qui dorment dans la voiture.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que je sais que pour les femmes seules avec deux enfants, si nous ne faisons pas le menu de midi à 0,50 euro comme l'accepte le CCAS d'Antibes, les enfants ne mangeront pas. Je n'ai pas de ma Ville l'image d'une carte postale. Je sais très bien qu'il y a bien sûr des gens aisés qui peuvent payer, mais je sais aussi qu'il y a des gens qui sont en grande difficulté malgré le fait qu'ils aient travaillé toute leur vie ou bien malgré le fait qu'ils continuent à travailler aujourd'hui avec un SMIC dans des conditions qui sont effectivement des conditions de grande difficulté.

Nous pouvons donc toujours aller plus loin, et vous me trouverez sur ce chemin, mais permettez-moi de dire que je pense aux policiers, que je pense aux gendarmes, et que je pense aux pompiers. Je veux dire que nous sommes allés les voir, comme vous tous, je suppose. Monsieur le Député les a rencontrés aussi à Paris et en Province. Ils sont à bout là. Il faut que la France s'apaise. Il y a des moments où il y a des élections. Il y a des moments où il y a ce type d'événements, et s'il y a des revendications locales des gilets jaunes, je le répète, je suis à leur disposition.

Après, dire que le Président de la République va démissionner, qu'on va supprimer le Sénat, et que tout va être pour le mieux dans le meilleur des mondes, je ne le crois pas. Parce que, la cinquième République, ce sont des institutions qui font que nous pouvons écrire sur des pancartes « Macron démission », mais le Président de la République ne démissionne pas dans la cinquième République. Il peut changer de gouvernement, il peut dissoudre l'Assemblée nationale, mais il ne démissionne pas. À la limite, quand il est en grande difficulté, il ne se représente pas.

Écoutez, je pense que c'est important. Non, vous parlez une fois par groupe. Vous n'allez pas me faire le coup.

M. CORNEC : C'était une réaction.

M. LEONETTI : Nous avons nos motions. Je pense qu'il y a des éléments sur lesquels, sur le diagnostic nous sommes d'accord, je pense même que nous pouvons être d'accord sur le plan de la stratégie sur le soutien avec la demande d'apaisement et le respect de l'ordre républicain. Je pense aussi que, dans le budget 2019, vous pouvez faire des propositions que je prendrai en considération puisque je les ai déjà annoncées. Cela ne me posera donc pas un énorme problème. Pour une fois, dans ce pays, s'il y a un Conseil municipal qui dit « *arrêtez l'arrogance, arrêtez l'amateurisme, mettez-vous à la portée des Français, et écoutez ce qu'ils disent* », c'est plutôt mieux, tout en respectant l'ordre, que si on le fait de manière dispersée.

Après, nous allons passer aux motions, et le problème est simple.

Alors, je vais la faire un peu différemment.

Je propose la motion de la majorité : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote du tout ? C'est visible, ça. Pardon, qui s'abstient ? Vous êtes 3.

Mme MURATORE et M. AUBRY ne prennent pas part au vote.

Adoptée à la **majorité par 39 voix POUR sur 43** (1 contre : Mme DUMAS et 3 abstentions : M. CORNEC, Mme CHEVALIER et M. TIVOLI).

Pour la motion proposée par le Front de Gauche : Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Mme MURATORE et M. AUBRY ne prennent pas part au vote.

Rejetée à la **majorité par 42 voix CONTRE sur 43** (1 pour : Mme DUMAS).

Pour la motion proposée par le Rassemblement national, pardon ?

Intervention inaudible dans l'assistance.

M. LEONETTI : C'est-à-dire que ceux qui ne se sont pas abstenus, moi aussi j'ai voté contre la proposition.

Intervention inaudible dans l'assistance.

M. LEONETTI : La question n'était pas la même. C'est bien parce que c'est Noël qu'on ne vote pas votre motion, Madame DUMAS.

Donc, concernant la motion du Rassemblement Bleu Marine : Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Les autres votent contre.

M. GERIOS, M. LO FARO, Mme MURATORE et M. AUBRY ne prennent pas part au vote.

Rejetée à la **majorité par 38 voix CONTRE sur 41** (3 pour : M. CORNEC, Mme CHEVALIER et M. TIVOLI).

C'est donc la motion de la majorité qui sera transmise au Préfet et, je le répète, les portes de la ville d'Antibes et de la mairie d'Antibes sont ouvertes à une délégation des gilets jaunes qui ont déjà été reçus un jour où le Député était à Paris, et où le Maire était à Toulouse, et je suis prêt à les recevoir et à écouter leurs revendications dans la mesure où on sera très pratiques, et que la revendication sera locale. Je ne vais pas raconter que je vais changer le Président de la République, mais je peux écouter ce que l'on me propose sur ma Ville. Merci, en tout cas, de ce débat qui est intéressant, et qui était loin d'être polémique.

MONSIEUR JEAN LEONETTI

00-1 - CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 05 OCTOBRE 2018 – PROCES VERBAL – ADOPTION

M. LEONETTI : Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée.

Adoptée à l'**unanimité**.

00-2 - CONSEIL MUNICIPAL – DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE - DECISIONS - COMPTE RENDU

M. LEONETTI : La Gauche Unie, Solidaire et Ecologique. Madame MURATORE.

Mme MURATORE : Merci, Monsieur le Maire. Nous constatons une étude sur une mission quantitative des risques sanitaires pour un terrain de foot. Nous supposons donc qu'il s'agit du terrain des Trois-Moulins qui est une ancienne décharge, qu'il s'agit d'une étude de sol, mais la question est : quand on aura fait l'étude, le sol sera-t-il dépollué, et surtout, le stade actuel est aussi sur la décharge, donc il devra être dépollué, qui va donc prendre en charge cette dépollution puisque le terrain a déjà été vendu ?

Notre deuxième question porte sur les aires de jeux pour enfants. Le marché précise : « *En termes de critères environnementaux, sol non toxique issu de produits de recyclage* ». Et en commission, nous avons posé la question sur la nature du sol du terrain Macé-Mirabeau, mais nous n'avons pas eu de réponse. Pour nous, le principe de précaution doit s'appliquer. L'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) recommande d'acquérir en priorité davantage de données concernant les utilisations spécifiques des granulats de pneus dans les aires de jeux. Ces utilisations impliquent des populations sensibles, et concernent d'autres produits tels que les colles, colorants, liants et agents lissants.

L'ANSES recommande également d'approfondir les connaissances concernant les niveaux d'exposition aux terrains synthétiques à l'intérieur des bâtiments, et d'investiguer le risque thermique de ces revêtements qui peuvent représenter des concentrations importantes de chaleur en milieu urbain.

Dans l'attente de ces études, nous demandons que le principe de précaution soit appliqué, que, dès maintenant, les revêtements des aires de jeux pour enfant, et les revêtements des sols à l'intérieur des bâtiments ne contiennent plus de granulats de recyclage de pneus.

Un autre point, sur le marché de l'éclairage public de la place Nationale, nous constatons qu'aucun critère de consommation électrique n'est inclus dans ce marché pour des travaux d'éclairage électrique. Ces travaux auront pourtant une incidence sur la consommation d'électricité. Merci.

M. LEONETTI : Vous savez que nous vivons quand même en France avec une réglementation qui est assez draconienne, et que le principe de précaution est un principe constitutionnel. Sur les appels d'offres que vous évoquez, évidemment, nous sommes sur les critères de sécurité tels qu'ils doivent être mis en place, et c'est vrai que les sols souples que l'on mettait en place il y a 20 ans n'ont pas les mêmes critères que, par exemple, le sol souple que nous allons mettre aux Semboules qui va avoir des critères environnementaux qui sont au maximum des exigences.

Le deuxième point, vous évoquez le terrain sur lequel se construit l'Écotone, il appartient évidemment – et c'est dans le contrat – que la construction qui se produit sur ce terrain comporte la dépollution, et comporte bien sûr tous les critères environnementaux qui ont été cités à ce moment-là. Nous voulons faire un projet écologique, nous ne voulons pas faire un projet qui, effectivement, s'assierait sur ces réglementations. Je dirais d'ailleurs que si nous voulions nous asseoir sur ces réglementations, nous ne le pourrions pas.

Enfin, nous avons des terrains synthétiques. Il y a un débat autour du principe de précaution et, bien entendu, le terrain synthétique qui est envisagé sera effectué avec les nouveaux critères, c'est-à-dire les critères qui ne sont pas exigibles, mais qui sont les critères probablement issus de l'industrie végétale, et non pas issus des plastiques. Je suis prêt à vous fournir les éléments, mais soyez assurée que nous sommes sur les critères – en particulier sur l'enfance et sur la jeunesse – environnementaux qui sont au maximum des critères, et même au-delà des critères qui sont exigés.

Front de Gauche. Décision n° 5 : Mise à disposition de la Villa Eilenroc auprès de la société Fait Accompli. Vous allez me dire : « C'est un fait accompli » !

Mme DUMAS : Exactement. Je me réjouis du succès de la location de la Villa Eilenroc parce que quand on lit les décisions, cela rapporte – sur cette lecture-là - 160 000 euros à la Ville. Cependant, cette organisation « Fait Accompli » qui apparemment est une organisation immobilière basée à Saint-Martin, nous ne sommes peut-être pas non plus obligés de donner pignon sur rue à une société qui, peut-être, ne respire pas l'éthique fiscale. Mais bon, je suis sûrement un peu médisante en disant cela.

M. LEONETTI : C'est-à-dire que je m'en tiens aux critères de la Loi. Effectivement, Fait Accompli a loué la Villa pour une soirée, et elle l'a loué pour 80 000 euros. Nous ne lui avons donc pas fait de cadeau.

Et je pense que l'idée – qui n'est pas la mienne, mais qui est peut-être la vôtre – de prendre de l'argent aux riches pour pouvoir faire, effectivement, une action sociale devrait vous séduire, même si ce n'est pas l'objectif que nous développons. Dans l'ensemble des propositions que nous avons, il y a effectivement un certain nombre d'exclusions (les nuisances, le caractère confessionnel, le caractère polémique ou discriminatoire), mais à partir du moment où il y a une société qui vient et qui dit : « *Je fais un repas de prestige à la Villa* », qu'elle donne les garanties de sécurité pour les membres, et qu'elle paie le prix assez élevé pour le faire, il n'y a aucune raison de s'y opposer. Je ne vais pas faire la lutte des classes au travers de la Villa Eilenroc : les gentilles entreprises parce qu'elles sont solidaires je leur fais un prix, et les mauvaises entreprises – si j'ai bien compris – non seulement je ne leur fais pas un prix, mais je les interdis.

Le monde est tel qu'il est, Madame DUMAS. Si vous n'achetez que des produits dont vous êtes sûre que les hommes et les femmes qui les produisent partagent vos opinions, je pense que vous aurez d'énormes difficultés.

Il y a deux façons de regarder le monde. On peut le rêver, et puis on peut essayer de le changer. Et si on le fait que le rêver, eh bien on ne risque pas de le changer beaucoup.

Ces explications étant données, nous passons à la délibération suivante.

00-3 - PERSONNEL MUNICIPAL – ANNEE 2019 – RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SAISONNIERS POUR LES PERIODES DE SURCROIT D'ACTIVITE ET D'AFFLUENCE TOURISTIQUE

M. LEONETTI : Nous sommes sur les critères qui sont à peu près les mêmes critères qu'antérieurement pour faire en sorte, effectivement, que la saisonnalité soit amortie, et que le service public soit rendu. Personne n'est contre, il n'y a pas d'abstention, la délibération est adoptée.

Adoptée à l'**unanimité**.

00-4 - PERSONNEL MUNICIPAL – ANNEE 2019 – NETTOYAGE DE JUAN LES PINS – OPTIMISATION ET ADAPTATION DES EFFECTIFS ET MOYENS

M. LEONETTI : J'ai une intervention du Rassemblement Bleu Marine.

M. CORNEC : Oui, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, bonjour.

Je vais encore insister sur Juan-les-Pins, malheureusement pour vous. Que ce soit en régie ou dans le cadre d'un marché public, force est de constater l'inefficacité totale de vos mesures prises pour assurer la propreté de Juan-les-Pins. Certes, la voirie est nettoyée une fois par nuit, et nous souhaitons simplement qu'elle soit rénovée en divers endroits où la chaussée est totalement « défoncée » – comme nous l'avons réclamé à plusieurs reprises –, afin de rendre à Juan-les-Pins un peu de son attractivité perdue. Outre ces nettoyages de voirie, les trottoirs restent sales toute la journée, et ne sont pas pris en charge par les services de nettoyage.

Les encombrants s'accumulent quotidiennement sur les rues et les boulevards de Juan-les-Pins, et ils restent parfois plus d'une semaine avant d'être pris en charge par les services de la CASA.

Vous avez parlé, l'autre fois, de la brigade d'intervention rapide, mais quand on appelle la brigade d'intervention rapide, elle peut prendre en charge au maximum un matelas ou un encombrant, mais dès qu'il y a plus d'un encombrant, elle ne prend pas en charge. Il faudrait donc quand même vous mettre d'accord parce que la CASA réclame des contraintes draconiennes : il faut passer par la copropriété pour faire appel à elle, les citoyens ne peuvent pas faire appel, etc. Donc, c'est un « foutoir » innommable, et le résultat est là : les rues de Juan-les-Pins restent désespérément sales, encombrées de crottes de chien, de déchets, etc. C'est moi qui ai fait le nettoyage devant la pharmacie. Je le faisais encore il y a une heure quand je suis parti.

M. LEONETTI : C'est votre devoir. Je vous le rappelle, c'est normal. C'est votre devoir. Vous ne devriez pas vous en vanter, vous devriez le faire au contraire avec l'esprit citoyen qui vous anime d'habitude.

M. CORNEC : Bien sûr. Bien sûr. Je le fais avec beaucoup de plaisir. Je mets des gants que je viens prendre dans ma pharmacie, et je le fais avec un plaisir immense en pensant à votre action, et en pensant aux impôts que je paie à Antibes.

Les citoyens réclament donc davantage de proximité de leurs services publics, et non pas davantage d'éloignement. C'est exactement ce que proposent les gilets jaunes, ce que demandent les gilets jaunes. Ils en ont « marre » de cet éloignement continu de Paris, et de cette démocratie qui leur est complètement inaccessible. Ils réclament davantage de proximité, et davantage de vérité des services publics, davantage de permanences des services publics.

La Communauté de communes est une strate qui nous paraît totalement inopportune, coûteuse et inadaptée. Voilà qui génère des taxes ! Cette Communauté de communes nous paraît complètement inadaptée aux besoins des Antibois, alors que le service des encombrants assuré par la Commune fonctionnait nettement mieux avant la CASA. Aujourd'hui, les citoyens ne peuvent plus s'adresser directement à ce service, mais ils doivent satisfaire des procédures compliquées qui les découragent plus qu'elles ne les encouragent. Quand on lui téléphone, la brigade d'intervention rapide multiplie les obstacles à son action. Elle ne peut prendre qu'un encombrant, comme je l'ai déjà dit.

Les citoyens vous demandent d'améliorer votre communication parce que la communication est fondamentale. Il est inutile d'avoir tout un tas de procédures si les gens ne savent même pas comment prendre en charge ces procédures. Ils téléphonent à la mairie, on leur dit qu'il faut téléphoner à la CASA. Ils téléphonent à la CASA, on leur dit que ce n'est pas eux qui prennent en charge. C'est effrayant. Nous vivons dans un monde de plus en plus compliqué, et pour les citoyens les plus modestes, c'est de plus en plus compliqué.

Nous vous demandons donc de simplifier toutes ces procédures, d'en généraliser la publicité sur le site de la Ville, et sur des affiches adaptées parce que vous avez compliqué à dessein ces procédures afin d'en limiter la portée.

Intervention inaudible dans l'assistance.

M. CORNEC : Eh bien, oui. C'est le résultat, que les citoyens voient. Ce ne sont pas les mesures, ce ne sont pas les 6 millions d'euros que vous allez nous répéter que vous donnez à Juan-les-Pins très généreusement. Les ports vous ont rapporté 65 millions d'euros. Vous pouvez donc bien en donner 6 à Juan-les-Pins, mais ces 6 millions d'euros, ils n'en voient pas la couleur. Ils voient le coût des travaux, dont ils ne voient pas le résultat. Ce sont donc les plus modestes de nos concitoyens qui supportent les résultats de cette politique. Les gilets jaunes vous le répètent, il faut absolument que vous vous rapprochiez de leurs *desiderata* et de leurs besoins, très rapidement, avant que cela ne dégénère.

M. LEONETTI : Alors, vous avez dit de petites choses justes. Ensuite, vous avez dit des choses nouvelles, et des choses bonnes. Les choses bonnes que vous avez dites ne sont pas nouvelles, et les choses nouvelles ne sont pas bonnes.

Effectivement, Juan-les-Pins est nettoyée tous les jours. Merci de le remarquer, et donc de constater qu'il y a une action, à la fois publique et privée, dont je rappelle qu'elle bénéficie aujourd'hui de 400 000 euros supplémentaires par rapport à l'année précédente.

Ça peut, peut-être, ne pas avoir une grande valeur à vos yeux, mais cela a fait diminuer de deux tiers les plaintes par rapport au nettoyage de la Ville. Cela veut donc au moins dire que nos concitoyens qui, contrairement à vous, savent qu'il y a un Numéro Vert, et qui appellent quand ils ont un problème, se rendent effectivement compte qu'il y a une amélioration.

Ensuite, le deuxième problème est le problème des encombrants. Pour les encombrants, il y a deux fois plus de moyens aujourd'hui pour enlever les encombrants qu'il n'y en avait lorsque la Ville s'en occupait. Et si vous appelez le Numéro Vert, ce service ne dit pas : « *Ce n'est pas moi* », il dit : « *Je vais appeler les encombrants* ».

Pour vous donner un exemple, comme malheureusement ou heureusement mon numéro de téléphone est assez connu, j'ai reçu un appel avant-hier au sujet d'encombrants. La brigade d'intervention rapide est passée. Les encombrants étaient tellement volumineux qu'ils n'ont pas pu les enlever, eh bien le soir même, l'ensemble de ces encombrants a été enlevé. Je rappelle au passage que la bonne action citoyenne que vous devriez faire en dehors d'enlever la crotte de chien qui est devant votre pharmacie, c'est de faire en sorte de passer le message qu'il y a un Numéro Vert, et que les encombrants, nous les enlevons de manière gratuite. Je dirais même que d'ailleurs, compte tenu de la saisonnalité de Juan-les-Pins, au début de chaque saison, nous en mettons à l'intérieur, nous écrivons à tous les syndicats, et nous mettons des flyers à l'intérieur de tous les immeubles pour rappeler qu'effectivement, les encombrants peuvent être enlevés gratuitement. Nous le mettons dans le journal, nous le mettons à l'intérieur de la revue municipale. C'est gratuit. Je ne peux pas faire moins que gratuit. Je ne vais quand même pas donner de l'argent aux gens qui me signalent qu'ils descendent un encombrant.

Le deuxième problème, c'est que nous avons multiplié par trois les sanctions par la brigade d'intervention rapide d'une part pour nettoyer, mais aussi pour la répression des incivilités sur Juan-les-Pins. Vous n'avez peut-être pas encore bénéficié de la sanction, mais je vous garantis que, quelle que soit la prévalence que vous pouvez avoir, si demain vous me mettez quelque chose sur le bord du trottoir, que la brigade d'intervention rapide arrive, et qu'elle définit que ça vient de votre pharmacie, vous aurez un PV. Et vous s'avez qu'il n'y a personne qui y échappe, sauf ceux que nous n'arrivons pas à identifier. Effectivement, le matelas du matin qui est là, c'est un peu difficile de faire une enquête judiciaire pour savoir qui a mis le matelas dans la nuit. Donc, s'il a la gentillesse d'appeler, on le lui enlève gratuitement, et s'il n'est pas enlevé, les encombrants continuent à travailler, et essaient de faire en sorte de l'enlever le plus rapidement possible.

Généralement, ce que vous dites n'est pas vrai. Cela n'excède jamais 7 jours puisque la moyenne est de 48 heures sur les dépôts sauvages. La moyenne est de 48 heures, c'est-à-dire que nous en enlevons une partie dans les 24 premières heures, et une autre partie ensuite... il peut arriver, qu'un jour, ils restent 3 ou 4 jours, mais la moyenne, c'est 48 heures.

Ensuite, en termes de moyens, vous dites qu'on a rentré – d'abord ce n'est pas 65 millions d'euros, c'est 70 millions d'euros. Au passage, ce n'est pas grâce à vous que nous avons rentré 70 millions d'euros avec la négociation du port, que je sache ! Rendons à César ce qui est à César.

M. CORNEC : Ce ne sont pas les citoyens qui ont payé ce port.

M. LEONETTI : Rendons à César ce qui est à César, et au Front national ce qui lui incombe.

À partir de là, vous dites : « *C'est bien normal qu'il y ait 6 millions d'euros* ». Dans Juan-les-Pins, il y a environ 3 500 à 5 000 habitants. Je ne parle pas des habitants en « touristes ». Et cette Ville a 80 000 habitants. Donc, lorsque nous disons qu'il y a 6 millions d'euros qui vont vers Juan-les-Pins, cela veut dire que nous avons quand même privilégié la station de Juan-les-Pins.

Il faut donc arrêter de faire de la démagogie, et de dire : « *C'est bien normal que...* » Il n'y a pas une ville où, dans un seul quartier – et vous le reconnaissez vous-même – on met 6 millions d'euros en l'espace de 2 ans. Il n'y en a pas une. Si vous en connaissez une, il faut me le dire.

Ensuite, vous dites : « *Je paie mes impôts* ». Eh bien, allez les payer à Fréjus ! Vous verrez comment ils sont, les impôts locaux, à Fréjus ! Ils sont gérés par vos amis. Vous verrez que la taxe d'habitation est plus élevée, que la taxe foncière est plus élevée, qu'il y a moins de policiers municipaux, vous verrez que la sanction qui arrive sur le pauvre automobiliste que vous défendez périodiquement, elle est beaucoup plus forte, qu'il n'y a pas deux heures gratuites le samedi avant Noël, qu'il n'y a pas l'heure gratuite en sous-sol et en surface, qu'il n'y a pas non plus la gratuité à partir de 18 heures, et qu'il n'y a pas non plus la gratuité le samedi et le dimanche.

Je veux bien que l'on dise que nous pouvons encore progresser. Nous pouvons toujours encore progresser, mais franchement, dire que nous avons mis 400 000 euros et qu'ils n'ont servi à rien. Vous auriez pu, d'ailleurs dire : « *Où vous avez mis ces 400 000 euros ?* » Ça aurait été intéressant et, à ce moment-là, je vous aurais répondu que nous les avons mis à la fois dans le public et dans le privé. Sinon, vous auriez dit que les fonctionnaires ne faisaient pas leur travail. Eh bien, là, c'est une entreprise privée qui bénéficie de cette augmentation, principalement, cette entreprise privée, que vous défendez d'ailleurs, en disant : « *Avec le peu d'argent que l'on donne aux entreprises privées* ». Merci, de défendre la Ville contre les entreprises privées lorsque nous les employons. Moi, j'essaie d'avoir le prix le plus bas possible, et l'efficacité la meilleure possible.

Pourquoi y a-t-il une saisonnalité à Juan-les-Pins ? Vous avez dû vous en rendre compte, vous êtes commerçant-pharmacien. Cela veut donc dire que vous avez probablement plus d'affluence dans votre pharmacie pendant les mois d'été ou les mois de printemps que pendant le mois de novembre. Il me semble, bien que la pharmacie échappe en partie à ce genre de situation puisque ce sont généralement des gens qui sont malades qui viennent, et pas uniquement des touristes.

Je veux donc bien tout entendre, mais la façon dont vous le dites, et – je dirais – la façon dont vous dénigrez en permanence Juan-les-Pins, visiblement, il faut sortir un peu. Il faut sortir de ce petit carrefour où il y a la croix verte, là. Et il faut écouter, non pas uniquement le gilet jaune que vous avez envie de soutenir avec excès par démagogie, mais écouter la population. Si vous écoutez la population, et la population juanaise en particulier, ils savent bien qu'il y a 7 manifestations de plus que les années précédentes, ils savent bien que nous avons mis beaucoup plus de moyens pour animer la station, et vous savez aussi qu'il y a une différence entre la qualité du trottoir et la propreté.

Vous avez assisté d'ailleurs à une réunion de quartier Juan-les-Pins. Je ne vous ai pas entendu une seule fois dire ce que vous dites ici. Est-ce que vous auriez deux langages ? Est-ce que vous auriez le langage de celui qui dit : « *Ce n'est pas trop mal ce que vous faites, ...* »

M. CORNEC : Est-ce que je peux répondre à votre question, Monsieur le Maire ? Je n'ai pas le droit de répondre.

M. LEONETTI : « *... mais je ne dis rien en Conseil de quartier parce que...* »

M. CORNEC : Vous me posez des questions, et je n'ai pas le droit de répondre. C'est ça la démocratie ?

M. LEONETTI : La démocratie, c'est de me donner le droit de répondre parce que, normalement, c'est vous qui m'avez interpellé, et donc je vous réponds.

M. CORNEC : Vous me posez une question, Monsieur le Maire. Vous me dites : « *Est-ce que vous êtes allé dans cette réunion de quartier ?* » Je vous dis « oui ». « *Est-ce que vous avez parlé de la voirie ?* » Je vous dis « oui ». J'ai parlé du bas des arbres, rappelez-vous.

M. LEONETTI : Vous avez parlé du bas des arbres.

Avez-vous tenu le même discours là-bas qu'ici ? Non, parce que vous savez très bien que lorsque vous êtes entouré des autres Juanais, si vous dites le quart de la moitié de ce que vous dites ici, eh bien il y aura une révolte parce qu'ils vous diront : « *Ce n'est pas vrai* ». C'est ça, la réalité. Alors là, effectivement, vous faites de la politique. Continuez à faire de la politique comme ça. Moi, la politique que je fais, c'est de la politique pour les citoyens. Ce n'est pas de la politique pour un parti.

Donc nous passons à l'augmentation des moyens qui est pérennisée, effectivement, et qui correspond à 400 000 euros de plus pour le nettoyage de Juan-les-Pins dont personne, en dehors de vous, considère qu'il n'y a pas eu de résultat dans ce domaine.

Qui est contre ? Qui est contre ? ...On va mettre un sonotone à chacun, là. Qui est contre cette proposition que je fais et qui a subi des critiques importantes ? Personne n'est contre ? Ça prouve la cohésion et effectivement : tout ça pour ça ! Qui s'abstient ? Il y a des abstentions. La délibération est adoptée.

Adoptée à l'**unanimité des suffrages exprimés** (3 abstentions : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI).

00-5 - PERSONNEL MUNICIPAL – ANNEE 2019 – RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SAISONNIERS DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

M. LEONETTI : Vous savez quelle action nous menons dans ce sens. Les critères sont les mêmes et nous avons augmenté significativement le nombre de mineurs acceptés dans ces centres. Personne n'est contre, il n'y a pas d'abstention.

Adoptée à l'**unanimité**.

00-6 - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES – KIOSQUES ALIMENTAIRES - SECTEUR DE LA SALIS - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE – RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES – EXERCICE 2017 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Sortie de M. Tanguy CORNEC

Présents : 36/procurations : 8/absents : 5

00-7 - CONCESSIONS DES PLAGES NATURELLES ET ARTIFICIELLES – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE – RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES – EXERCICE 2017 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. LEONETTI : Tiens, le calme est revenu. Non pas parce que le Rassemblement national est sorti, mais parce qu'il n'y a plus d'intervention sur ce sujet. Je m'en réjouis. Ça veut dire qu'au fond – et j'en suis habitué depuis un certain temps –, la majorité on l'interpelle quand ça ne va pas bien, et quand ça va bien, plus personne ne dit rien.

Vous êtes donc informés du rapport 00-6 et du rapport 00-7, et je constate qu'ils ne nécessitent pas, de la part de l'opposition, d'intervention.

Ces informations n'entraînant pas de vote, je passe aux délibérations suivantes avec la satisfaction de constater que ces polémiques sont derrière nous.

« SPL ANTIPOLIS AVENIR – RAPPORT ANNUEL 2017 – APPROBATION », intervention de la Gauche Unie, Solidaire et Ecologique.

M. AUBRY : Monsieur le Maire, nous nous étions inscrits pour les plages.

M. LEONETTI : Non.

M. AUBRY : Si.

M. LEONETTI : Non.

M. AUBRY : J'ai une intervention à faire sur les plages.

M. LEONETTI : Si vous avez une intervention à faire sur les plages, je vous laisse la faire, mais vous n'êtes pas inscrits.

Mme DUMAS : Il y a eu un problème de numéro.

M. LEONETTI : Allez-y, alors, sur les plages. J'étais déçu. Je suis moins déçu, parce que le Rassemblement national qui, généralement, intervient sur ce sujet, visiblement n'a plus rien à dire. Voilà. J'espère n'avoir vexé personne.

M. AUBRY : Monsieur le Maire, chers collègues. La présentation par secteur et les comparaisons améliorent la lecture de cet ensemble de plus de 100 pages. L'année 2017 semble être, globalement, une embellie par rapport aux deux années précédentes. Mais, comme chaque année, le rapport 2017 se présente sous le signe de la disparité.

Disparité en termes de déclaration puisque certains délégataires déclarent un peu ce qu'ils veulent, comme ils le veulent. Par exemple, en ne distinguant pas la part de chiffre d'affaires liée à l'activité déléguée, de celle issue de l'hôtellerie ou de la restauration en dehors du périmètre délégué. Cela ne facilite pas le travail d'analyse. Il n'est pas acceptable que certains délégataires persistent à faire comme bon leur semble et ignorent les demandes légitimes des services de la Ville.

Disparité en termes de résultats financiers. On remarque que peuvent se côtoyer, sur un même secteur, des situations fort dissemblables. Par exemple, Ruban bleu et Rêve plage. Il y a des plages solides, bien gérées, mais aussi des plages structurellement déficitaires. Le rapport pointe bien ces différences.

Dans le cas de Rêve plage, la faiblesse du chiffre d'affaires déclaré est d'autant plus remarquable que l'établissement a ouvert tout l'hiver en infraction totale avec les termes de la délégation. Cette plage est en règlement judiciaire.

Justement ! Disparité en termes de conformité aux obligations de la délégation entre ceux qui semblent ne pas poser problème, et ceux qui peuvent oublier de se conformer à leur obligation contractuelle, et, parmi ces derniers, entre ceux qui réagissent rapidement aux observations qui leur sont faites, et ceux qui les ignorent. Le non-respect de la bande des 4 mètres, la présence en certaines occasions de *barnum*, ou le non-respect des tarifs restent un problème.

Dans tous les cas, la présence de manière permanente d'un contrôleur des plages est positive.

L'intérêt de la Municipalité est de réduire les faiblesses et les infractions commises de certaines plages. À un moment, dans la mesure où le long et patient travail de proximité entre la Municipalité et les délégataires semble avoir payé, il conviendra d'être plus ferme vis-à-vis de ceux qui n'en font qu'à leur tête, oubliant leurs obligations.

Je vous remercie.

M. LEONETTI : Madame DUMAS aussi ? Non, alors je n'ai pas compris. Sur lequel vouliez-vous intervenir ? Vous ne vous êtes pas trompée, vous.

Interventions inaudibles dans l'assistance.

M. LEONETTI : C'est bon. Bon, vous me donnez l'occasion de dire quelques petites choses qui sont intéressantes, et que j'avais un petit peu éludées. D'abord, 82 % des lots ont enregistré un chiffre d'affaires en 2017 supérieur à celui de 2016. Ça veut dire que les remaniements, conformément à la Loi, qui se déroulent, montrent que la clientèle n'a pas diminué sur Juan-les-Pins comme certains veulent le laisser croire et que la station n'est pas sinistrée parce qu'on applique la Loi. Elle est au contraire, avec une augmentation du chiffre d'affaires. 10 % c'est à deux chiffres, c'est assez significatif.

Ceux qui regardent avec lucidité cet élément peuvent dire : « *Oui, mais il y avait moins de plages* ». Cela veut dire que la clientèle a continué à être fidèle à Juan-les-Pins malgré les campagnes de dénigrement qui se sont déroulées.

Le deuxième point, c'est que les redevances réclamées en 2017 sont d'un montant de 1,3 million d'euros. Ce n'est donc pas tout à fait négligeable non plus. Elles ont toutes été acquittées par les délégataires, et seuls deux exploitants restent redevables de redevances plus anciennes, et font l'objet d'un échancier qui a été accordé par le trésorier. Donc il y a un problème sur la société et le trésorier a demandé à ce que l'étalement s'effectue dans le cadre du redressement. Donc, nous, on n'a donc pas à s'opposer à cette situation. Le montant des redevances reversées par la Commune à l'État est de 472 981 euros et un solde pour la Commune qui est de 869 627 euros. Cela montre donc la bonne santé et – vous avez raison – quand même une certaine disparité de l'immense majorité des plages de Juan-les-Pins. Ça montre qu'ils paient tous leurs redevances même si, à la demande du trésorier, sur certaines exploitations, il y a eu un étalement.

Bien entendu, lors des nouvelles concessions, qui doivent se dérouler en 2020, sur lesquelles on est en négociation avec l'État pour savoir quelle est la partie privée et quelle est la partie publique, avec une partie privée qui va être bien sûr diminuée par rapport à la partie publique telle qu'elle existe aujourd'hui. A ce moment-là, on tiendra compte dans les candidatures de ceux – comme vous le dites – qui « gèrent bien » et de ceux qui « gèrent mal », de ceux qui ont une capacité professionnelle à gérer les plages, et à ceux qui l'auront moins. Ce sera un élément qui rentrera dans la décision avec les candidatures qui peuvent émaner de ceux qui sont sortants comme de ceux qui viennent de l'extérieur.

Bien. Là c'était des informations. Nous repassons, si vous le permettez, à la délibération SPL Antipolis Avenir.

00-8 - SPL ANTIPOLIS AVENIR – RAPPORT ANNUEL 2017 – APPROBATION

M. LEONETTI : La SPL Antipolis Avenir, vous savez que c'est un outil. C'est un outil qui est pratiquement une régie déléguée – pour dire les choses de manière un peu caricaturale – de la part de la Ville, et pour lequel nous définissons des concessions. La principale activité, aujourd'hui, de la SPL Antipolis Avenir, c'est bien sûr le projet Marena-Lacan. Le projet Marena-Lacan est en cours, et vous avez vu d'ailleurs que les choix des matériaux ont été effectués avec deux visions : une vision pour la SPL qui doit être la remise de la rue de la République en réfection pour le printemps et l'ouverture de l'ensemble de la place des Martyrs de la Résistance pour le Noël prochain. La Gauche unie, solidaire et écologique.

Mme MURATORE : Merci. Comme les autres années, ce rapport ne donne aucune information sur l'intérêt pour la Ville de cette SPL. Beaucoup d'éléments non cohérents.

Donc quelques exemples : sur Lacan-Marena, il y a une confusion entre ce que réalise la Ville et ce que réalise la SPL. Exemple, la vente des terrains est attribuée à la SPL, alors que c'est la Ville qui a vendu les terrains et on ne sait toujours pas la valeur des terrains achetés par la SPL puisque tout est mélangé dans ce rapport.

Pour Jules Grec, la SPL a acheté les terrains à la Ville et, pour ce faire, elle a emprunté et la Ville cautionne ces emprunts. Maintenant, la SPL va vendre ces terrains à un aménageur. Quelle logique ? Il aurait été plus simple, moins onéreux, que la Ville vende directement, mais du coup se pose de nouveau la question de l'utilité pour la Ville de cette SPL.

Le personnel : d'une part il est indiqué 3,30 ETP et d'autre part 3,40. Certes, c'est anecdotique, mais c'est, à notre sens, significatif de la manière dont cette SPL présente ce rapport. Jusqu'à 3, on devrait arriver à compter.

Les frais de personnel, d'un côté 105 000 euros, de l'autre 110 000 euros. Les marchés, d'une part 384 000 euros, de l'autre 767 000 euros sans explication des différences. Et nous ne connaissons toujours pas le total des honoraires versés par la Ville à la SPL.

Nous ne pouvons pas voter un tel rapport.

Merci.

M. LEONETTI : Vous avez tort. La SPL est une émanation directe de la Ville. Effectivement, elle a des employés. Vous avez raison de dire qu'anecdotiquement, on peut faire des virgules sur le nombre d'employés, mais dans la situation actuelle, il n'y a pas de perte pour la Ville. Effectivement, sur les 28 millions d'euros concernés, il y en a une grande partie (probablement plus de 15) qui vont repartir sur les aménagements, mais ces aménagements vont quand même faire en sorte que ce n'est pas la SPL qui va encaisser la différence. C'est la Ville d'Antibes-Juan-les-Pins. Donc, là où vous n'avez pas tort, c'est de dire : « *Nous aurions pu le faire en régie* ». Cela aurait été plus lourd, probablement, et moins souple dans les fonctionnements, mais dans la réalité, la SPL ça n'est que le bras armé de la Ville dans l'aménagement d'un certain nombre de situations.

La question qui, à mon avis, est pertinente, c'est de se dire : lorsque Marena-Lacan est terminé, lorsque l'espace Buno est terminé, lorsque tous les aménagements prévus dans la SPL sont terminés, est-ce que cela doit renforcer un service public, ou est-ce que ça doit continuer à exister en soi ? Cela existe en soi parce qu'il y a un objet et une mission. Lorsque la mission se terminera, on se posera légitimement la question de l'utilité de maintenir un outil si l'outil n'a pas d'objet. Mais aujourd'hui, honnêtement – je veux dire –, pour moi, c'est assez clair. La SPL ne récupère pas de l'argent caché et avec l'argent qu'elle a, elle paie purement et simplement les employés supplémentaires qui mettent en œuvre les projets qui n'auraient pas pu être mis en œuvre si on était resté uniquement avec l'ensemble du personnel de la Ville.

Bon. Approbation. Personne n'est contre ? Abstentions ? Deux abstentions.

Adoptée à l'**unanimité des suffrages exprimés** (2 abstentions : Mme MURATORE et M. AUBRY).

Retour de M. Tanguy CORNEC

Présents : 37/procurations : 8/absents : 4

00-9 - PORT VAUBAN – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE – RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE – EXERCICE 2017 – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

M. LEONETTI : Alors, j'ai tous les groupes : Rassemblement Bleu Marine, Gauche Ecologique et Front de Gauche. Monsieur TIVOLI ? Non. ... Je vous laisse un peu de temps.

La Gauche Unie, Solidaire et Ecologique, si vous ne vous vexez pas.

Mme MURATORE : Merci.

Il s'agit de la première année d'exploitation par le nouveau délégataire. En CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux), il nous a été dit que la situation avec la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) s'était améliorée depuis la remise de ce rapport. Toutefois, ce rapport est un point d'étape dans la délégation et il est intéressant de connaître les faits marquants relevés par le délégataire.

Pour nous, il est important et nécessaire de reprendre quelques éléments de ce rapport dans cette instance, car il se dit beaucoup de choses en ville qui sont, ou non, corroborées par ce rapport.

Alors, tout d'abord le diagnostic technique. Nous redisons ce que nous disions : ce n'est pas normal qu'un inventaire, et même une expertise, n'ait pas été fait avant la signature de la DSP. Et – c'est indiqué dans le rapport – dès le 13 juillet (2017), la Ville avait connaissance des problèmes relevés par le délégataire, au mois de juin 2018, elle n'avait toujours pas réagi.

Les situations juridiques complexes : 19 occupants sans droit ni titre. Pourtant, les années précédentes, il nous avait été dit que toutes les situations avaient été régularisées. Il y a un exploitant irrégulier au niveau des chantiers navals. Même la station d'essence était sans droit ni titre alors que dans le rapport 2016 de la SAEM (Société Anonyme d'Économie Mixte), on nous dit que la situation est régularisée.

La désaffectation du quai des Milliardaires par les gros bateaux : le délégataire l'explique en partie par les nouvelles règles en matière de cotisations sociales, sauf qu'il annonce un taux de 47,65 % au titre des risques vieillesse et prévoyance qui plomberaient les possibilités des bateaux alors que le taux des cotisations patronales les plus élevées n'est que de 35,65 %. Il semblerait qu'il ait ajouté la part salariale.

La fermeture du quai des Milliardaires au public a fait aussi beaucoup parler. Nous apprenons que le quai des Milliardaires a été fermé à votre demande. Il s'est agi de la mise en place du dispositif de sécurité ISPS (*International Ship and Port Facility Security*), mais le dispositif ISPS aurait dû être mis en place en juillet 2004. Il a fallu du temps pour exiger cette mise aux normes. Nous étions intervenus pour dire qu'il fallait, dans la convention avec Vauban 21, enlever « éventuellement » ouvert au public, mais l'ISPS n'empêche pas l'ouverture au public.

La Ville a inclus dans le périmètre de la délégation des terrains dont elle n'avait pas la gestion et une récente délibération a permis de régulariser cette situation.

Le litige avec les amodiataires sur la longueur des bateaux, et le prix des places, mais aussi sur les charges, ils ont reçu des rappels de charges non justifiés et le délégataire n'a pas respecté la date de versement de la redevance à la Ville, il a provisionné plus de 600 000 euros pour des pénalités de retard.

Le problème de réseau wifi était connu depuis au moins 2015 et pourtant la SAEM n'avait rien fait.

Les postes d'intérêt général : 99 postes pour la prud'homie des pêcheurs qu'ils n'utilisaient pas, mais ils ont bien négocié puisqu'ils sont passés de 11 800 euros que leur versait la SAEM, à 215 000 euros par an de Vauban 21. Mais nous trouvons dans ces postes d'intérêt général des entités qui ne sont pas sur la liste remise par la Ville au délégataire. Comment l'expliquer ? Dans ces conditions, il était donc possible d'y ajouter le Caribe.

Nous découvrons que la CCI facture ses conseils 600 000 euros.

En ce qui concerne le chiffre d'affaires du parking, là aussi, les chiffres sont différents d'une page à l'autre et nous avons 3 montants différents.

Mais surtout, il est annoncé une enquête de satisfaction auprès des usagers, et nous aurions aimé en être destinataires. Cette enquête devrait être jointe au rapport annuel. Merci.

M. LEONETTI : Monsieur ... Oui, on est prêt.

M. CORNEC : Pour ce qui concerne le port Vauban, je rappelle en préambule que la résiliation de la concession à la SAEM port Vauban s'est effectuée pour motif d'intérêt général. Le groupe RBMA a voté pour la mise en délégation de service public du port Vauban qui a rapporté à la Commune (pour le port Vauban), 36 millions d'euros, mais nous sommes très inquiets quant à l'équilibre financier de la nouvelle délégation de service public. Pour parvenir à une situation nette positive de la nouvelle DSP, l'actionnaire principal a consenti l'ouverture d'un compte courant en marge de 6 500 000 euros pour la Chambre de Commerce et d'Industrie, qui fait l'objet d'un abandon de créance à concurrence du montant total et d'une mesure d'abandon à titre exceptionnel de créance de 600 000 euros, toujours envers la CCI.

Soit deux abandons de créance pour un montant total de 7,1 millions d'euros sans compter un solde de 211 916 euros du compte de césure en faveur de Vauban 21.

L'exercice 2016 de la DSP se conclut donc par un déficit de 1 811 000 euros pour une capacité d'autofinancement négatif de 954 500 euros. Nous nous demandons donc à quoi est dû ce déficit faramineux. Cela est-il en relation avec le départ des grosses unités du quai des Milliardaires ? Il n'y a pas que les grosses unités, beaucoup d'unités sont parties du port Vauban. Cela est-il en relation avec le fait que le port Vauban avait décidé de taxer plus les grosses unités, pour justement pour ne pas léser les petites unités ? Il faut bien préciser que ces grosses unités ont quand même beaucoup plus de facilités à la mobilité quand elles s'aperçoivent que les taxes françaises sur le diesel sont appliquées un an à l'avance, et quand elles s'aperçoivent que des charges sociales sont surajoutées. Vous voyez, nous parlons encore des taxes, mais cette fois-ci, à la différence des gilets jaunes, les milliardaires, eux, ont la capacité de se déplacer en Italie, en Espagne ou en Croatie. Comme le résultat comptable de la délégation de service public est déficitaire, et risque de le rester longtemps, on se demande si la Chambre de Commerce et d'Industrie devra abandonner ces 600 000 euros tous les ans, ce qui peut s'assimiler à une subvention déguisée, payée par les contribuables français, pour épurer sa dette envers la Commune d'Antibes.

Par ailleurs, je suis indigné que la SAEM port Vauban 21 ait lancé une opération de facturation auprès des amodiataires. Je comprends qu'elle ait besoin de trouver des ressources nouvelles, au vu du départ des grosses unités et des moyennes unités pour payer sa redevance annuelle d'un peu plus de 11 millions d'euros, mais nous devons rappeler que ces amodiataires ont concouru à l'édification de ce port prestigieux en participant financièrement, avec la Commune d'Antibes, à ses investissements, ce qui a permis à la Ville de récupérer le fruit de l'installation déjà payée par les contribuables et les amodiataires.

Par ailleurs, nous souhaitons avoir l'assurance que les 270 amodiataires actionnaires de la SAEM port Vauban ne soient pas lésés dans la liquidation définitive de la SAEM prévue en 2022. Je rappelle que ces premiers actionnaires et investisseurs du port Vauban espèrent un boni à l'issue de la liquidation définitive de la SAEM, et qu'ils méritent ce boni.

Par ailleurs, nous rappelons que nous réclamons de toute urgence l'ouverture du quai des Milliardaires qui permet à tout le monde, aux gilets jaunes et aux Antibois – gilets jaunes ou pas – de profiter du spectacle de yacht dont l'usage leur sera toujours interdit. Merci.

M. LEONETTI : Madame DUMAS. Vous voyez, quand même, Monsieur CORNEC dit que vous avez un accès possible au port Vauban lorsque les gilets rouges peuvent y aller. C'est donc plutôt positif. Il y a des convergences de lutte, comme on dit dans le parti communiste.

Mme DUMAS : Il n'a pas parlé de rouge, quand même !

Le rapport du délégataire montre bien que la super DSP, hors du commun, sans souci, devant rapporter beaucoup d'argent, n'est pas toujours un long fleuve tranquille.

Le résultat de l'audit sur l'état des installations fait par le délégataire diagnostique un état dégradé des installations, et indique un montant nécessaire des travaux de 13,9 millions d'euros. Il est alors précisé, dans la délibération, qu'une négociation va s'ouvrir en 2019 pour savoir qui va payer ces travaux. C'est la première incertitude pour les finances de la Ville.

Ce premier rapport du délégataire soulève aussi des anomalies de plusieurs années de gestion de la SAEM avec un certain nombre d'occupations sans droit ni titre, et une étonnante remarque – malheureusement pas surprenante – sur la gestion des 99 places de la prud'homie. En effet, 99 places qui ne sont pas occupées par la prud'homie elle-même, et qui seraient sous-louées, alors qu'elles bénéficient des avantages des places d'utilité publique. Qu'en pensent les administrateurs présents ou passés de la SAEM ?

Le rapport dénonce aussi une transparence non faite de l'occupation de la station AVIA, distributeur de carburant, qui annonce un chiffre d'affaires sans facture et sans titre d'occupation. Comme quoi, le manque de transparence dans la gestion du périmètre du port est bien une réalité que les administrateurs de la SAEM ont toujours contestée. Pour se rappeler que le délégataire n'est pas un mécène, mais bien présent pour faire des affaires, il se plaint de la nouvelle protection sociale des marins étrangers des grosses unités qui fait qu'il y aurait moins de gros bateaux. Décidément, la protection sociale est bien malmenée, est bien mal-aimée par les grands argentiers.

Une dernière remarque. Le rapport annonce une nouvelle négociation financière de la délégation.

Où en est-on ? Que va-t-il se passer ? La part variable de la redevance de la part du délégataire va-t-elle véritablement voir le jour ? Nous avons besoin d'être sérieusement informés de ces nouvelles négociations avant les débats d'orientation budgétaire de 2019.

M. LEONETTI : Bien. Le contrat qui précédait la délégation de service public a été signé il y a 50 ans. 50 ans !

À l'intérieur, lorsque nous nous sommes penchés, Éric PAUGET et moi-même, sur la mise en place de manière anticipée de la délégation de service public, nous avons regardé effectivement les termes du contrat. Dans ces termes du contrat, il y avait un certain nombre de choses qui pouvaient entraîner, vous le savez, du contentieux. Par exemple, le fait de dire que nous aurions changé le prix des amodiataires qui, eux, avaient payé pour 50 ans. Il y avait aussi des situations qui, contractuellement, pouvaient paraître aujourd'hui anormales. Peut-être qu'il y a 50 ans, 99 places pour la prud'homie des pêcheurs étaient justifiées, aujourd'hui, il est évident que les 90 places ne correspondent pas au nombre de pêcheurs – nous pouvons le regretter ou pas – qui existent sur Antibes-Juan-les-Pins.

Un certain nombre d'associations avait des occupations qui avaient été consignées à cette époque-là et qui, le droit français ayant évolué, faisaient qu'elles se trouvaient avec une gestion de places de port qui n'étaient pas justifiées.

Pour autant – vous le savez – dans le droit français, il y a le droit du contrat, et puis il y a le droit général. Le droit du contrat, lorsqu'il est antérieur aux législations du droit général, continue à s'appliquer. Rappelez-vous la négociation sur le prix de l'eau. Nous avons constaté assez rapidement que le prix de l'eau entraînait des bénéfices excessifs, et nous avons fait étudier par les services de la Ville la possibilité de faire une résiliation anticipée ou si, au contraire, il valait mieux, qu'on aille au bout du contrat. Nous avons donc fait en sorte d'aller au bout du contrat parce que nous aurions ouvert un contentieux dans lequel le délégataire aurait pu nous demander des indemnités dont l'incertitude était quand même assez importante, et qu'elles pouvaient peser sur les finances.

C'est la raison pour laquelle il ne faut pas s'étonner, d'une part que vous ayez des situations antérieures qui datent de 50 ans et qui ont été très peu modifiées parce qu'elles étaient dans le contrat, et d'autre part qu'il y ait des modifications qui nécessitent aujourd'hui une mise à plat, à l'époque où la délégation des services publics a été effectuée.

Lorsque nous avons fait la délégation de service public, effectivement, nous avons mis un certain nombre d'éléments. Je ne vais pas tous les rappeler, mais parmi ces éléments, nous sommes rentrés dans le droit commun. C'est-à-dire qu'effectivement, les places d'intérêt général ont un prix, puisque nous ne pouvons pas les faire gratuites aujourd'hui alors que nous pouvions les faire gratuites à une certaine époque. Nous avons simplement dit qu'elles étaient 30 % moins chères que les autres, et nous avons fait une augmentation très progressive, sur 7 ans, de leur prix.

Nous avons aussi dit que, si la SAEM était allée au terme du nombre d'années qu'il fallait, elle aurait probablement payé des travaux, et que ces travaux devaient être estimés de manière contradictoire entre la CCI et la Ville d'Antibes-Juan-les-Pins pour savoir ce que – avec les provisions qui avaient été effectuées par la SAEM – nous devons effectivement payer.

Donc, ne nous étonnons pas qu'effectivement, la délégation de service public – et on ne peut que s'en réjouir – ait mis fin à une situation d'un contrat qui, évidemment, vis-à-vis du droit en vigueur opposable aujourd'hui, n'était pas en totale conformité.

Le deuxième point, c'est que cette revendication était concomitante d'une demande de renégociation de la part de la CCI. Que nous ne nous étonnions donc pas non plus que la CCI, à ce moment-là, n'ait pas été tendre avec la situation qu'elle rencontrait. Je rappelle, par exemple, qu'il n'a jamais été question, dans le contrat initial, de contrat de longue durée, et de droit d'usage qui pouvait se faire sur plusieurs années. Nous avons dit que c'était possible, mais lorsque la CCI, à cette époque-là, a dit « *nous n'avons pas assez de droits d'usage pour entraîner financièrement une situation stable* », ils l'ont signé dans le contrat. Et franchement, ce contrat a été signé et pas par des gens qui ne connaissaient pas le droit français : Chambre de commerce, Caisse des Dépôts et Consignations, et Caisse d'épargne. Ils ont quand même signé tous les trois.

Je rappelle aussi que dans le plan qu'ils nous ont fourni, ils sont déficitaires pendant 5 ans, et il n'est pas tout à fait anormal que, dans une délégation de service public, il y ait un déficit pendant les premières années, puis ensuite un équilibre, puis ensuite un bénéfice.

Regardez par exemple ce qui se passe sur ce que nous rapportons en délégation de service public sur les parkings. Vous avez des parkings, par exemple le parking dit « de la médiathèque », qui est en délégation de service public, et vous constatez qu'ils ont été déficitaires pendant des années pour arriver après à trouver l'équilibre qui est dû à l'amortissement des investissements initiaux qui s'étalent sur plusieurs années. Je rappelle au passage que c'est plus de 140 millions d'euros que s'est engagée à faire comme travaux la Chambre de commerce et d'industrie. Et nous, nous estimons que les travaux dits « d'urgence » que nous devons sont estimés à 3,7 millions d'euros.

D'ailleurs, un élément vient un petit peu conforter cette position, c'est qu'aucuns travaux d'envergure n'ont été effectués depuis que la Chambre de Commerce a récupéré le port. Si la situation était aussi catastrophique, et si la situation était dangereuse et nécessitant des travaux en urgence, je n'imagine pas une seconde qu'un délégataire qui est responsable de la sécurité n'aurait pas mis en œuvre des travaux en réclamant légitimement au moins la part que la Ville d'Antibes avait provisionnée à cet effet. Vous verrez probablement, dans les mois ou dans les semaines qui viennent, que la fin de tous ces contentieux va s'effectuer plutôt sur des bases qui sont les bases que nous avons initialement proposées.

Je regarde donc cela avec beaucoup d'intérêt. Je félicite la Chambre de Commerce et d'Industrie de sa gestion parce que vous constatez qu'après avoir, à cette époque, dénoncé le fait que des grands bateaux de plaisance n'existent plus sur la ville d'Antibes, vous l'avez vu ; le « Dilbar », qui est quand même le plus grand bateau qui mouille en Méditerranée, continue à exister sur le port d'Antibes et qu'il a signé un contrat longue durée.

Donc, par rapport à ce contrat, peut-être que la vision était un peu pessimiste et qu'aujourd'hui, la situation me paraît plus équilibrée. Nous resterons donc avec un dialogue avec la Chambre de Commerce et d'Industrie. Je continue à penser que nous avons bien fait de faire cette délégation de service public probablement parce que nous avons mis fin à un contrat qui datait depuis, à cette époque-là, à 47 ans, et qu'il y avait un certain nombre de choses qui ne pouvaient pas être modifiées dans le cadre du contrat, et qui ont pu l'être dans le cadre de la délégation de service public.

Mais surtout, je rappelle que le port Vauban, à cette époque, donnait 500 000 euros à la Ville d'Antibes, et qu'aujourd'hui, à partir du moment où il y a eu la délégation de service public, ce sont 70 millions d'euros qui sont rentrés dans les caisses de la Ville. Et j'entends encore, sur le marché provençal ou à l'intérieur de la vieille ville, des gens qui disent : « *Il paraît qu'ils ne paient pas* ». Vous êtes dans la Ville. Vous voyez les budgets et vous voyez bien que ces budgets sont quand même légèrement alimentés par des apports extérieurs. Moi, je ne suis pas Président de la République, je ne peux pas distribuer 12 milliards d'euros en ne les ayant pas. Je rappelle qu'il a mis 12 minutes pour distribuer 12 milliards d'euros. Il vaut mieux que la parole soit courte, à ce moment-là.

En tout cas, ce que je peux vous dire aujourd'hui, c'est que la CCI a rempli ses obligations, et que la fin des négociations partenariales telles qu'elles sont prévues dans le contrat – parce qu'elles sont prévues dans le contrat puisqu'il y a du contradictoire dans la mesure où nous avons fait les choses par anticipation –, vous verrez qu'il y a beaucoup plus d'accords que ne le laisserait penser le rapport qui a été effectué au moment où ils ont pris la délégation de service public, et peut-être où ils avaient une vision plus pessimiste que celle qu'ils peuvent avoir aujourd'hui. Voilà donc ce que je voulais vous donner comme information qui me paraît rassurante.

J'entends aussi, mais c'est assez régulier : premièrement « *ils ne paieront pas* », et je viens de dire que, quand on a déjà payé 70 millions d'euros, probablement, on ne se retire pas ; et deuxièmement, « *ils vont partir* », mais ils ne vont pas partir. Nous avons des rapports qui sont des rapports exigeants avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, mais qui continuent à être des rapports positifs. Troisièmement, j'entends « *les bateaux ont déserté le port Vauban* ». Regardez quand même de temps en temps, et vous verrez qu'il y a encore quelques immeubles sur l'eau qui existent sur le quai des Milliardaires, et que c'est probablement à cause de cela que la situation de la ville d'Antibes est plus prospère que celle que l'on peut trouver dans des villes qui n'ont pas ce bénéfice. Merci.

Par ailleurs, j'ai entendu un certain nombre de choses qui sont fausses. La SAEM n'a pas fait payer les amodiataires. Ce n'est pas vrai du tout. Et les amodiataires ont un prix qui sera toujours constant jusqu'à la fin de l'échéance des amodiataires. Il n'y a donc pas eu de modification. Il y a eu quelques modifications après vérification sur des bateaux qui étaient plus importants que ce qui était envisagé ou que ce qui était déclaré, et qui ont donc été rectifiés dans le cadre de la délégation de service public, et je ne reproche en aucun cas à la Chambre de commerce d'avoir fait ce travail exhaustif qui était nécessaire au moment de la prise en compte de la délégation de service public.

Départ de M. Marc GERIOS – qui donne procuration à M. Louis LO FARO

Départ de Mme Jacqueline BOUFFIER – qui donne procuration à M. Henri CHIALVA

Présents : 35/procurations : 10/absents : 4

MONSIEUR JACQUES GENTE

01-1 - PORT VAUBAN – RAPPORT ANNUEL DES MANDATAIRES – EXERCICE 2017 – APPROBATION

M. LEONETTI : C'est Jacques GENTE qui présente la délibération suivante. Nous sommes sur une société d'économie mixte, et cette société d'économie mixte a effectivement vocation à disparaître, et donc, elle continue à vivre pour apurer son passif, respecter les engagements qu'elle a pris, et faire en sorte que la Ville, au travers de la SAEM et des amodiataires – puisque la SAEM, c'est aussi les amodiataires – défendent leurs intérêts. Ensuite, quand on dit : « *Il y aura obligatoirement un bonus* », il y aura un *bonus* sur la base du bilan comptable qui est effectué puisqu'il y a un administrateur, et que l'administrateur est neutre. Il ne dit pas qu'il y a des bénéfices quand il n'y en a pas, et il ne raconte pas non plus qu'il doit y avoir un *bonus* alors qu'il n'y en a pas forcément.

Jacques GENTE.

M. GENTE : Oui, merci, Monsieur le Maire. Dans le contexte que vous venez d'évoquer, et sur lequel je ne reviendrai pas, il est à noter que, depuis le 30 décembre 2016, la SAEM n'a plus d'activité propre, et que son personnel a été transféré au nouvel exploitant en application des dispositions du Code du travail. Toutefois, dès lors que les amodiataires du port Vauban sont également des actionnaires de la SAEM, il a été décidé de ne pas engager la liquidation à l'amiable de la SAEM avant le 31 décembre 2021. Afin de pallier l'absence de personnel, la SAEM a demandé au Président du Tribunal de Commerce d'Antibes de confier une mission à Maître Thomas, administrateur judiciaire, afin d'assurer la gestion et l'administration courante de la société, ce qui fut fait par une ordonnance du 6 décembre 2017.

Sans activité, la SAEM, au cours de son année 2017, a principalement procédé à la clôture de ses comptes de l'année 2016. Malgré une exploitation saine et équilibrée, et sans événement particulier si ce n'est la résiliation anticipée ainsi que la poursuite des grands travaux d'entretien pour un montant de près de 2 millions d'euros, les comptes de la SAEM sont exceptionnellement modifiés par la résiliation et ses conséquences ainsi que par un contentieux fiscal relatif à une différence d'interprétation sur l'application d'un prélèvement à la source entre l'administration fiscale et la SAEM.

En application du principe de permanence des méthodes comptables, ainsi que de celui de prudence, ces éléments ont fait l'objet de provisions importantes dans les comptes de la SAEM pour 2016. Les comptes présentent donc, malgré un produit d'exploitation de plus de 10 millions d'euros, soit une hausse de 3,3 % par rapport à 2015, un déficit net comptable de 3 960 000 euros alors que le résultat comptable était légèrement supérieur à l'équilibre tous les ans. Nous pouvons noter que le résultat 2016 de la SAEM serait positif sans l'impact du contentieux fiscal.

Justement, à propos de ce contentieux fiscal, en 2012, la SAEM s'est vue notifier par l'administration fiscale, une proposition de rectification au titre de la retenue à la source opérée sur les loyers bruts de frais et de charges reversées par la SAEM aux associés de la société IYCA (International Yacht Club d'Antibes), c'est-à-dire uniquement liées au passage sur les 19 places de la très grande plaisance pour les exercices 2009, 2010 et 2011, puis d'un avis de mise en recouvrement en date du 6 août 2013 d'un montant de 3 577 990 euros hors intérêts de retard et majorations.

S'agissant des places d'amarrage pour les yachts de très grande plaisance, il est important de noter que la société IYCA s'est engagée à assurer la SAEM de la garantie de paiement des sommes résultant de ce redressement. Ayant contesté cette décision, la SAEM s'est engagée dans un contentieux avec l'État pour lequel elle a déposé, le 28 août 2018, un recours devant le Conseil d'État. Quoi qu'il en soit, ce contentieux a influencé les comptes 2016 à hauteur de 4 249 447 euros au titre du contrôle fiscal, c'est-à-dire le montant initial du redressement auquel s'ajoutent les intérêts de retard et les majorations connus par la SAEM au 31 décembre 2016 par des provisions prenant en considération d'une part la possibilité pour la SAEM de perdre le contentieux fiscal, et d'autre part l'éventualité que la société IYCA ne tienne pas son engagement de garantie.

Bien que le contentieux ne soit pas jugé définitivement, la décision défavorable de la SAEM en appel n'est pas suspensive, et a permis à l'administration fiscale de récupérer provisoirement un montant total de 3 471 829 euros par l'émission d'un avis de tiers détenteur sur les comptes de la SAEM, avec un impact sur sa trésorerie.

En ce qui concerne la résiliation de la délégation de service public, en contrepartie de la résiliation anticipée, la Ville doit contractuellement verser à la SAEM une indemnité qui se décompose en deux volets :

- un volet correspondant à la Valeur Nette Comptable (VNC) des investissements non amortis à la date de la résiliation, dont le montant était de 1 737 891 euros au 31 décembre 2016 ;
- une autre indemnité correspondant à la perte de bénéfices (le « manque à gagner ») attendue pour une durée de 5 ans.

En disposant aujourd'hui de tous les éléments nécessaires au calcul de l'indemnité, la Ville a établi que le montant qu'elle devait verser à la SAEM au titre du manque à gagner est de 3 083 446 euros ce qui représente un total de 4 821 337 euros en y incluant la VNC.

Par ailleurs, le contrat prévoyait que les provisions de gros entretiens non dépensées par la SAEM devaient faire retour à la Ville, soit un montant de 3 617 642 euros au 31 décembre 2016.

De la même manière, la Ville a également résilié à la fin de l'année 2016, le contrat avec la société IYCA qui était l'ancien concessionnaire du port Vauban pour le secteur de la très grande plaisance. Dans ce cadre, la société doit percevoir une indemnité contractuelle de la Ville selon des modalités différentes de celles applicables à la SAEM. La société IYCA a d'ores et déjà indiqué à la Ville le calcul de l'indemnité à laquelle elle pense pouvoir prétendre qui est de 12 745 000 euros.

Or selon les éléments dont elle dispose, la Ville considère un montant indemnitaire de 2 957 976 euros. Sans autre échange, la société IYCA a choisi d'emprunter directement la voie contentieuse en saisissant le juge administratif en avril 2018 pour une expertise de l'état du port concédé, référé constat et référé expertise et pour trancher sur le calcul de l'indemnité.

La Ville a donc suspendu le versement de l'indemnité de résiliation dans l'attente, à la fois de l'aboutissement du contentieux fiscal et, le cas échéant, du respect de l'engagement d'IYCA à garantir la SAEM du remboursement des sommes engagées, mais aussi des conclusions des expertises sollicitées par IYCA portant sur les travaux à prendre en charge en relation avec l'audit technique réalisé par Vauban 21, et sur le calcul de l'indemnité par le juge administratif, montant dont elle a suspendu le versement le temps qu'IYCA apporte ces éléments de réponse.

Ces précisions étant formulées, il convient donc que le Conseil municipal se prononce sur le rapport qui lui est soumis par les mandataires de la Ville au titre de l'année 2017.

M. LEONETTI : Merci. Alors, j'ai l'intervention de la Gauche, et du Front de Gauche.

Mme MURATORE : Merci. La SAEM n'a plus d'activité depuis le 1^{er} janvier 2017. D'ailleurs, le rapport que vient de faire Monsieur le Premier adjoint correspondent à des chiffres et à des données au 31 décembre 2016. Mais il s'est sans doute passé des choses dans l'année 2017, et ce sont ces éléments que nous aurions dus trouver dans ce rapport. Les chiffres mis sont tous au 31 décembre 2016, et ils viennent d'être rappelés.

Par exemple, les 14 millions d'euros de créance ont-ils été recouverts depuis ? Même question pour les dettes. Ont-elles été payées dans l'année ? C'est cela que nous aurions dû avoir dans le rapport au titre de l'année 2017. On ne peut pas dire qu'il ne s'est rien passé dans cette année, sinon ce serait très inquiétant.

Ce qui revient au sujet du litige avec l'administration fiscale, c'est que la SAEM a perdu. Pourquoi y a-t-il un recours en Conseil d'État ? C'est l'International Yacht Club qui aurait dû faire ce recours, s'il l'avait jugé nécessaire, et le coût de tous ces recours est-il intégré à la somme annoncée ? Il semblerait que non.

Une provision a bien été constituée et un produit à recevoir enregistré, mais où en est-on par rapport à la clôture de l'International Yacht Club pour assurer la garantie d'assurer le paiement si, au final, la SAEM perd ? Il serait prudent que ce litige soit soldé avant la dissolution de l'International Yacht Club.

Et lorsqu'on sait qu'il y a deux actions en justice et on vient d'en avoir une autre par rapport à la clause de résolution, nous n'avons pas, dans les rapports, les données indiquées à l'instant par Monsieur le Premier Adjoint... donc les seules informations qu'on avait à l'ouverture de ce Conseil, c'est qu'il y avait deux actions pour chacune 6 millions d'euros de dédommagement. Nous voyons donc mal comment ils vont – disons « avec facilité » – payer les 4 millions d'euros qui sont réclamés par l'administration fiscale alors qu'ils réclament déjà deux fois 6 millions d'euros, plus ce que vient de nous signaler Monsieur GENTE. Merci.

M. LEONETTI : Vous imaginez quand même que la situation que nous avons initiée n'a pas obtenu la satisfaction et l'agrément de toutes les personnes qui, à l'intérieur du Yacht Club, avaient trouvé finalement un moyen légal de s'autofinancer indépendamment de la redevance de la Ville. Et donc, si on a pris le risque assez calculé de résilier ce contrat, dont nous savions qu'il entraînait plusieurs contentieux, dont le premier qu'a évoqué Monsieur le Premier Adjoint et qui est de l'indemnité de résolution par anticipation.

Le deuxième élément, c'est que le Yacht Club s'était engagé à couvrir le contentieux fiscal. Comme vous l'avez bien compris, il nous réclame de l'argent, nous leur réclamons de l'argent, il est urgent de ne pas anticiper le fait que l'on va payer un argent dont nous ne savons pas s'il pourra revenir d'une façon ou d'une autre avant quelques années. Je connais le contentieux. Vous le connaissez aussi. Ce n'est pas une affaire qui va se régler du jour au lendemain.

C'est la raison pour laquelle, par précaution, nous avons effectué une situation dans laquelle nous allons en Conseil d'État, et si le Conseil d'État nous donne tort, eh bien nous réclamerons, comme la lettre qu'ils ont effectuée l'indique, qu'ils sont prêts à assumer ce contentieux. S'ils ne le faisaient pas, à ce moment-là, nous continuerons, nous, en contentieux, à contester les indemnités de résolution anticipée que nous versons à la SAEM logiquement. Elle avait un engagement pour aller au bout du contrat. Nous l'arrêtons par anticipation et nous l'indemnisons. C'est la même chose pour le Yacht Club sauf que la SAEM ne doit rien à la Ville alors que le Yacht Club, par écrit, s'est engagé à couvrir le contentieux fiscal.

Je pense donc que, là-dessus, tout le monde a compris les positions de précautions que nous avons effectuées. Allez expliquer à 19 bateaux organisés entre eux que, désormais, ils paieraient une redevance à la Ville et qu'ils ne pourraient plus, même à l'intérieur d'une société, s'autoalimenter financièrement, cela nécessite un certain nombre de précautions judiciaires, un certain nombre de garanties que nous avons effectuées, et je rappelle qu'il n'y a pas eu de contestation de la délégation de service public.

Je rappelle que la pire des choses qui auraient pu arriver – et que vous auriez peut-être été en droit de reprocher à l'action de la Ville dans ce domaine –, c'est que la DSP soit effectivement soumise à une contestation juridique. Si la DSP tombait, à ce moment-là, les choses se seraient arrêtées.

Or, nous avons obtenu, parce que finalement les personnes qui habitaient les grands bateaux du quai des Milliardaires étaient d'accord, une résiliation de leurs droits puisqu'ils étaient eux-mêmes candidats par l'intermédiaire d'une société internationale. Et on peut difficilement être à la fois dans le contentieux de la contestation d'une délégation de service public et y participer. C'est donc peut-être la justice ou l'habileté d'avoir fait en sorte que, étant candidats, ils pouvaient candidater, mais ils ne pouvaient plus contester la délégation de service public. J'explique cela pour dire qu'il n'était pas tout à fait gagné d'avance que cette délégation de service public, qui est la première en France concernant les ports, aboutisse. Elle a abouti et elle a abouti avec un deuxième contentieux qui vient derrière, que je viens d'évoquer, et avec des flux qui se réclament d'un côté comme de l'autre.

Les choses ne vont pas se régler du jour au lendemain, Madame MURATORE. Vous le savez.

En tout cas, la position de fermeté de la ville d'Antibes-Juan-les-Pins et les garanties financières qu'elle a obtenues ont fait qu'aujourd'hui cette DSP n'est contestée par personne, qu'elle est en application, et qu'au lieu d'avoir 500 000 euros de redevance annuelle de la part du « port » en général, mais principalement du quai des Milliardaires – puisque finalement, dans les trois prochaines années, vous l'avez compris, les amodiataires ne seront pas mis à contribution puisqu'ils terminent leur amodiation avec les mêmes tarifs qu'antérieurement –, nous avons une situation quand même légèrement bénéfique à la ville d'Antibes-Juan-les-Pins.

La SAEM va liquider ses actifs. Elle clôture ses comptes 2016 et elle le fait avec la précaution qui fait que, derrière la SAEM, il y a bien entendu la Ville d'Antibes. Si demain la SAEM était en difficulté, c'est la ville d'Antibes qui serait « appelée » d'où l'intérêt des amodiataires d'une part – Monsieur CORNEC n'est plus là –, et l'intérêt de la Ville d'autre part (qui sont les membres de la SAEM), de défendre les intérêts de la SAEM y compris contre le IYCA dans le contentieux fiscal.

Je sais bien que c'est un peu compliqué, je veux dire, mais en gros, c'est cela que je veux bien vous faire comprendre à tous.

Front de Gauche.

Mme DUMAS : Je vais être assez rapide puisque vous avez donné les explications que j'allais demander. J'ai simplement une remarque. Pour une société en fin de vie, elle nourrit quand même encore quelques inquiétudes. En effet, vous l'avez expliqué, c'est à la fois le contentieux fiscal, l'indemnité de résiliation, et puis l'état des installations portuaires qui sont aussi à la charge de la SAEM. Mais vous avez donné les explications, et j'ai bien compris, même si c'est compliqué.

M. LEONETTI : Merci, Madame DUMAS.

Vous avez donc compris que la SAEM, c'est la Ville, que nous ne faisons pas d'omelette sans casser des œufs et que Jacques GENTE, Éric PAUGET et moi-même nous savions très bien que nous allions dans du contentieux parce que prélever plus de 500 millions d'euros sur 25 ans, cela ne se fait pas à partir des gens qui avaient une situation différente avec l'assentiment de chacun.

Je rappelle que les précautions juridiques que nous avons prises font qu'aujourd'hui cette DSP n'est contestée ni par l'État, ni par aucun des membres et que nous sommes sur un contentieux d'indemnités de résiliation anticipée et sur un contentieux fiscal. Dans ce domaine-là, la Ville ne lâchera rien pour la bonne et simple raison qu'elle n'est pas responsable du contentieux fiscal, puisque c'est IYCA, et que d'autre part, elle se trouve effectivement dans une situation dans laquelle elle a probablement des travaux à faire, et nous avons fait des provisions pour cela. Nous avons fait la provision pour le contentieux fiscal, et nous allons gérer avec prudence un contentieux qu'à terme, j'en suis sûr, nous gagnerons, en tout cas vis-à-vis du IYCA.

Monsieur le Premier Adjoint ? C'est vu. Tout le monde a bien compris la stratégie, et surtout l'intérêt que nous avons eu à faire une situation dans laquelle, effectivement, nous avons récupéré ce que le gouvernement de François Hollande nous avait enlevé, mais pas tout à fait ce que le gouvernement d'Emmanuel Macron est en train d'enlever. On restera donc très prudents sur la gestion financière. On peut toujours trouver pire, c'est vrai. Alors c'était une information, et j'espère avoir apporté des informations, en tout cas les comptes sont ouverts, ils sont à votre disposition.

Deuxième délibération, port Vauban, cela c'est une approbation sur le rapport annuel des mandataires, exercice 2017. Dans ce contexte, y a-t-il une deuxième intervention ou est-ce pareil ? Je n'ai pas compris. C'est bon ? Là-dessus, les mandataires ne votent pas, c'est ça ? Ils ne participent pas au vote ? Je demande au Conseil son approbation.

M. GENTE : Ils peuvent voter.

M. LEONETTI : Ils peuvent voter ? Oui, vous avez raison, excusez-moi. Tout le monde vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Trois.

Adoptée à l'**unanimité des suffrages exprimés** (3 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY et Mme DUMAS).

Sortie de M. le Maire – La Présidence de séance est assurée par M. Jacques GENTE, Premier Adjoint

Sortie de M. Lionel TIVOLI – La procuration de Mme Anne CHEVALIER s'annule

Sortie de M. Tanguy CORNEC

Présents : 32/procurations : 9/absents : 8

MADAME SIMONE TORRES-FORET-DODELIN

02-1 - CULTURE – SACHA SOSNO – CATALOGUES DE L'EXPOSITION « AVIS DE GRAND BEAU » - MISE HORS VENTE

M. LEONETTI : Nous passons à la culture. Je passe la présidence, avec votre autorisation, à Monsieur le Premier Adjoint, pour 3 minutes et je passe la parole à Simone TORRES pour les délibérations suivantes.

Mme TORRES-DODELIN : Mes chers collègues, lors de l'exposition des œuvres de Sacha Sosno « Avis de Grand Beau », la Ville avait édité un catalogue. L'exposition s'est terminée le 17 septembre dernier. Les catalogues se vendent moins. Je vous propose donc de modifier les modalités de vente. Nous avons donc 300 catalogues hors commerce, je vous propose de les monter à 500, ce catalogue se vendait 12 euros, je vous propose de réduire le prix à 7 euros.

M. GENTE : Il n'y a pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention. La délibération est adoptée. Adoptée à l'**unanimité**.

Retour de M. le Maire – qui reprend la Présidence de séance
Présents : 33/procurations : 9/absents : 7

02-2 - FORT CARRE – CATALOGUES « GRANDEUR ET SERVITUDES D’UNE PLACE FORTE » ET « CENT ANS D’EXPANSION URBAINE » - REDEPLOIEMENT AUPRES DE LA BOUTIQUE DU MUSEE PICASSO – APPROBATION

Mme TORRES-DODELIN : La boutique du Fort Carré proposait à la vente les catalogues des expositions « Grandeur et servitudes d’une place forte », et « Cent ans d’expansion urbaine ». Je vous propose donc de mettre à la vente 200 catalogues à la librairie du musée Picasso pour que les catalogues se vendent mieux.

M. GENTE : Y a-t-il des interventions ?

Mme MURATORE : Il y a un souci dans la délibération sur les catalogues. Dans la délibération, nous n’avons pas la modification du prix. Nous ne votons que sur les catalogues mis hors vente et Madame TORRES a annoncé le prix que nous n’avons pas vu en commission et qui n’est pas dans la délibération. Ce sera au prochain Conseil.

Mme TORRES-DODELIN : Chers collègues, je vous propose de voter la baisse de ce prix de 12 euros à 7 euros. Je le rajoute donc à la délibération et je propose au Conseil municipal de voter cette diminution du prix, même si ma chère collègue – puisque vous avez assisté à cette commission culture – cela n’a pas été évoqué. Vous comprenez bien qu’à partir du moment où l’exposition est terminée, je pense que c’est bien, pour que le catalogue se vende, que nous diminuions le prix et je vous propose donc de voter cette diminution du prix.

M. GENTE : Alors, Madame MURATORE, est-ce bon ? Avez-vous votre réponse ? D’accord.

Mme MURATORE : Je pense qu’il faut modifier la délibération.

M. GENTE : Madame TORRES vous a donné la réponse.
Il n’y a pas de vote contre, pas d’abstention, la délibération est adoptée.

Adoptée à l’unanimité.

M. LEONETTI : Pardon. Nous passons au Fort Carré. C’est fait.

02-3 - MUSEE PEYNET ET DU DESSIN HUMORISTIQUE – MISE EN VENTE DE LITHOGRAPHIES DE RAYMOND PEYNET – CONVENTION DE DEPOT-VENTE AVEC ANNIE PEYNET – AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme TORRES-DODELIN : Souvent, le public aime beaucoup ces lithographies de Peynet qui sont exposées au musée, et comme elles ne sont plus éditées, c’est Annie Peynet, la fille de Raymond Peynet, qui propose donc à la vente ses propres lithographies.

Il y a donc 6 exemplaires : *Le Chasseur d’étoiles*, *Je crains qu’aujourd’hui tu ne déçoives...*, *Mais ne te promène donc pas toute nue...* etc., enfin 6 belles lithographies à 150 euros pièce dont 45 euros de bénéfice pour la Commune.

M. LEONETTI : Merci. Il n’y a pas de vote contre, pas d’abstention. Peynet, c’est l’amour, donc tout le monde est d’accord, là. La délibération est adoptée.

Adoptée à l’unanimité.

02-4 - MUSEE D'ARCHEOLOGIE – REALISATION DU PLAN DE RECOLEMENT DES COLLECTIONS - APPROBATION

Mme TORRES-DODELIN : Oui, le récolement est nécessaire parce que c'est un musée de France. C'est donc obligatoire, je vous propose de valider le plan de récolement qui sert effectivement à vérifier la présence des objets dans les collections, leur état, leur marquage et la conformité d'inscription à l'inventaire avec le bien.

M. LEONETTI : Il n'y a pas d'intervention, personne n'est contre ni ne s'abstient. La délibération est adoptée.

Adoptée à l'**unanimité**.

MONSIEUR PATRICE COLOMB

09-1 - DOMAINE PUBLIC – DROITS DE PLACE DES MARCHES – OCCUPATION 2019 – REVALORISATION – rapportée en son absence par Monsieur le Maire

M. LEONETTI : La revalorisation est faite au niveau minimum avec une différence entre le producteur et le revendeur. La Gauche unie et solidaire et le Front de Gauche.

Mme MURATORE : Oui, merci. Ce n'est pas sur le pourcentage d'augmentation que nous interviendrons. Il s'agit de l'application de l'indice, il n'y a donc pas de souci.

Mais c'est sur l'application de l'article L.2224-18 alinéa 2 du CGCT (Code général des Collectivités territoriales) qui indique, et je cite : « *Le tarif ne peut pas varier selon le lieu de résidence du commerçant (dans la commune ou non), ou en fonction de la nature de l'activité (producteur ou revendeur)* ». Les tarifs appliqués doivent donc être revus puisqu'actuellement, nous avons une différence entre producteurs et revendeurs.

Mais nous ne voudrions pas que l'application de cet article aboutisse à une augmentation du coût de la place pour les producteurs.

Le marché a besoin de producteurs. Ils ne sont déjà plus très nombreux et il est nécessaire de les protéger. Merci.

M. LEONETTI : Bravo ! Je lis comme vous le Code général des Collectivités territoriales et je pense qu'il faut protéger les producteurs et que nous leur faisons donc un tarif préférentiel. Si je dois aller en Conseil d'État pour cela, j'irai en Conseil d'État. J'assume totalement le fait qu'un revendeur paie un tout petit peu plus cher sa place par rapport à un producteur.

D'ailleurs, si vous regardez dans la Ville, il y a beaucoup de gens qui demandent à ce qu'il y ait de plus en plus de producteurs et l'action que nous menons au niveau de la Communauté d'Agglomération pour faire en sorte que l'agropastoralisme se développe est bien avec cette optique-là. Nous sommes donc d'accord sur le fond. Après, sur la forme, ce n'est pas vous qui allez me traîner devant les tribunaux administratifs pour cela.

Madame DUMAS.

Mme DUMAS : Je ne suis pas d'accord sur le fond, c'est-à-dire que je pense que ce n'est pas le moment d'augmenter quoi que ce soit. C'est une augmentation qui peut se répercuter sur l'augmentation des marchandises à acheter. Donc je voterai contre cette augmentation.

M. LEONETTI : Oui, enfin c'est l'augmentation de l'indice et c'est l'augmentation minimale.

Je sais bien qu'au parti communiste, on envisage toujours qu'il n'y ait jamais de recettes, mais il y a toujours des sorties. Je rappelle d'ailleurs que cette augmentation, qui est de 1,8 % sur des prix de place qui se comptent déjà avec des centimes, se réduit à quelques centimes d'euros. Il me semble donc que, là aussi, nous sommes dans une situation dans laquelle vous êtes plus opposée sur la forme que sur le fond.

Nous passons au vote. Au fait, nous les avons avertis et ils sont d'accord. Bernard comme Patrice en ont discuté avec eux. Il ne faut donc pas être plus Cégétiste que la CGT et plus revendicatifs que les personnes elles-mêmes qui demandent des prix. Je signale au passage, d'ailleurs, comme l'a fait remarquer Bernard, que ces prix sont inférieurs aux prix qui existent sur les marchés de Nice et de Cannes.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Un. Qui s'abstient ?

Adoptée à la majorité par 41 voix POUR sur 42 (1 contre : Mme DUMAS).

Retour de M. Lionel TIVOLI – avec procuration de Mme Anne CHEVALIER

Présents : 34/procurations : 10/absents : 5

MONSIEUR YVES DAHAN

10-1 - EDUCATION – MISE EN PLACE DU PLAN MERCREDI – AVENANT N° 2 AU PEDT – CONVENTION AVEC L'ETAT, LE RECTORAT ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - AUTORISATIONS DE SIGNATURE

M. LEONETTI : Bien sûr, c'est le meilleur d'entre nous, Yves DAHAN, qui nous le présente.

Rires dans l'assistance.

M. DAHAN : Monsieur le Maire, chers collègues, par délibération, la Commune a approuvé pour 3 ans un nouveau projet éducatif territorial en précisant sa volonté de s'inscrire dans le « plan mercredi ». Ce « plan mercredi » est un avenant au PEDT (Plan Éducatif Territorial) et met en place un cadre de confiance pour l'enfant, en cohérence avec les enseignements scolaires. Ce projet pédagogique des mercredis doit répondre aux critères suivants :

- la complémentarité et cohérence éducatives des divers temps de l'enfant ;
- l'accueil de tout public ;
- la mise en valeur des richesses des territoires ;
- le développement d'activités éducatives de qualité.

Le projet a été validé par les partenaires institutionnels et prend effet dès cette année scolaire tous les mercredis. C'est une nouvelle étape dans la volonté de permettre une grande cohérence éducative sur la semaine, pendant les temps scolaires, périscolaires et extra scolaires. Ainsi, par le biais de son nouveau PEDT et du « plan mercredi », la Commune pourra bénéficier du label « qualité plan mercredi », et la journée entière du mercredi est qualifiée comme un temps périscolaire. Le « plan mercredi » est formalisé par la signature conjointe d'une convention « charte qualité plan mercredi ».

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 au PEDT portant sur le « plan mercredi », et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention « charte qualité plan mercredi » avec l'État, le rectorat et la Caisse d'Allocations Familiales.

M. LEONETTI : Alors, Monsieur AUBRY.

M. AUBRY : Oui, je vais être assez court.

C'est bien de prévoir des activités dans le cadre du « plan mercredi ».

Nous voterons donc pour cette délibération, mais ce serait encore mieux d'accompagner les professeurs des écoles lorsqu'ils ont des projets sur leur temps scolaire, par exemple, financer un bus pour un déplacement pour visiter un musée municipal. Ce n'est qu'un seul exemple.
Je vous remercie.

M. LEONETTI : Oui, nous pouvons accompagner tout le monde, le professeur, les parents du professeur, etc. Le PEDT, qu'est-ce que c'est ?

M. AUBRY : Quand je dis « les professeurs », ce sont les professeurs avec leurs classes.

M. LEONETTI : Qu'est-ce que c'est qu'un PEDT ? Est-ce que vous avez déjà vu la Ville intervenir dans le temps scolaire sur le sport et la culture ? Nous sommes au maximum. Il n'y a pas un professeur des écoles qui a en charge le sport. C'est toute la Ville qui prend en charge le sport.

Et aujourd'hui, dans le PEDT, c'est un contrat avec l'Éducation nationale. Il faut arrêter de toujours demander plus parce que ce pays à la fois à un endettement majeur et il a un prélèvement à 48 % du PIB, et c'est à force de demander et de redemander.

Là, Yves DAHAN vous présente un PEDT sur le mercredi. Ce PEDT sur le mercredi, quand vous êtes une famille modeste, cela vous coûte moins de 5 euros repas compris, la garde de l'enfant toute la journée et les activités scolaires dans le cadre de l'Éducation nationale avec le sport et la culture ! Il y a peut-être un moment où il faut quand même se poser la question de savoir que si personne ne paie rien, il n'y a plus rien à redistribuer. Je ne sais pas...

Front de Gauche. N'avez-vous rien à dire ? C'est bien.

Rires dans l'assistance.

M. LEONETTI : Je ne dis pas que je m'en réjouis, Madame DUMAS. Moi aussi, je me suis trompé de ligne ! Cela m'arrive. Nous passons donc au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adoptée à l'**unanimité**.

MONSIEUR ANDRE-LUC SEITHER

11-1 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AU CHAPITRE 204 – CONDITIONS D'AMORTISSEMENT

M. SEITHER : Monsieur le Maire, mes chers collègues, les subventions d'équipement versées au chapitre 204 conditionnent l'amortissement. Depuis la réforme, l'instruction M14 prévoit que ces subventions d'équipement versées en section d'investissement doivent obligatoirement faire l'objet d'un amortissement dans les conditions qui ont été fixées par notre Conseil municipal lors de sa séance du 19 décembre 2014. La subvention versée au chapitre 204 que la Commune entend amortir pour une durée différente et doit faire l'objet d'une délibération spécifique.

Plusieurs subventions sont concernées, que nous avons votées pendant l'exercice 2018. Il vous est ainsi proposé d'adopter les durées d'amortissement suivantes :

- 1 an en faveur du remboursement de l'annuité d'emprunt de la maison de retraite du Côteau pour 119 256 euros, et les subventions attribuées au ravalement de façade pour 75 124,57 euros ;
- et sur 15 ans en faveur de la subvention d'équipement qui est versée au Palais de congrès pour 469 000 euros.

Voilà, Monsieur le Maire.

Intervention inaudible et rires dans l'assistance.

M. LEONETTI : Interruption de séance !

Rires dans l'assistance. (Monsieur le Maire se déplace et offre des chocolats à Mme DUMAS)

M. LEONETTI : Patrick DULBECCO en réclamait un deuxième et il vous l'offre avec une grande générosité ! En même temps, on parle moins bien la bouche pleine et il y a donc une petite tactique dans ma générosité par personne interposée.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée.

Adoptée à l'**unanimité**.

11-2 - BUDGET 2019 – AVANCE SUR SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET A L'EPIC OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES - APPROBATION

M. SEITHER : C'est une avance sur subvention de fonctionnement au Centre communal d'Action sociale (CCAS), et à l'EPIC (Établissement Public à caractère Industriel et Commercial) Office de tourisme et des congrès pour une approbation. Le report du vote du budget primitif et des subventions courant mars 2019 engendre des besoins de trésorerie pour ces établissements publics rattachés à la Commune. Afin de garantir le bon fonctionnement du CCAS et de l'EPIC Office de tourisme et des congrès, permettant la couverture de leurs charges respectives dans l'attente du vote du budget primitif 2019, il vous est donc proposé d'autoriser l'attribution d'une avance sur subvention qui correspond à 25 % de la subvention versée en 2018 pour chaque établissement, soit 1 636 750 euros en faveur du CCAS et 1 077 500 euros en faveur de l'Office de tourisme et des congrès.

M. LEONETTI : Très bien. Il n'y a pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention. La délibération est adoptée.

Adoptée à l'**unanimité**.

MONSIEUR MARC FOSSOUD

14-1 - SPORTS – BUDGET PRIMITIF 2018 – AFFECTATION DE SUBVENTIONS – SPORT FEMININ – HANDICAP – MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES

M. LEONETTI : Nous passons maintenant à Marc FOSSOUD qui ne parle pas, non pas parce qu'il a la bouche pleine, mais parce qu'il a une extinction de voix et c'est donc moi qui ai le plaisir de vous présenter le budget 2018 avec une affectation des subventions dont vous avez toute la série présentée, ainsi que des manifestations exceptionnelles. Comme d'habitude – vous le savez – de temps en temps, nous versons des subventions pas anticipation ou en augmentation, en rectification pour pouvoir faire fonctionner les clubs sportifs.

Le Front de gauche.

Mme DUMAS : Oui, quelques mots sur la subvention au club amateur de basket. Je ne suis malheureusement pas surprise par le besoin d'une aide supplémentaire de la part du club de basket amateur. Nous savions tous que la suppression des aides de l'État sur les contrats aidés allait avoir des conséquences sur le fonctionnement des associations. Voilà, c'est le cas et la Commune peut y répondre. Tant mieux. En revanche, justifier l'aide supplémentaire pour la location de la salle de la Tramontane, cela me surprend plus, car il me semble que c'est une salle municipale et elle pourrait peut-être être mise à disposition gratuitement.

Je ferai une dernière remarque. Je me satisfais de l'aide de la Ville pour le déplacement d'une équipe au championnat de France UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). On sait que, souvent, les difficultés du développement du sport scolaire sont les coûts de déplacement, mais justement, cette question est un peu dirigée vers Monsieur AMAR : est-ce que la Région a aussi fait preuve de solidarité et a aidé cette équipe d'athlétisme et d'athlètes ?

M. LEONETTI : Écoutez, ne mettons pas en cause les absents, mais ce que je peux vous dire, c'est que la Région, par rapport à une certaine période, est quand même plus généreuse avec l'ensemble des associations sportives et culturelles que ce qui existe à l'heure actuelle.

Interventions inaudibles dans l'assistance.

M. LEONETTI : Non, mais globalement, quand on reçoit, de la part de la Région... Vous me direz, « *quand on part de zéro et qu'on n'arrive à rien* », comme disait Pierre Dac, « *on n'a de merci à dire à personne* ». C'est pour cela que nous n'avons jamais eu à dire merci à la Région quand elle était gouvernée par la Gauche. Mais, aujourd'hui, nous avons un contrat avec un développement qui permet effectivement une aide substantielle. Je ne peux pas vous répondre ponctuellement sur l'aide de la Région à cette association, mais je le ferai dès que j'aurai les informations.

Nous passons donc au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée.

Adoptée à l'**unanimité**.

Sortie de M. Lionel TIVOLI – la procuration de Mme Anne CHEVALIER s'annule

Présents : 33/procurations : 9/absents : 7

14-2 - SPORTS –PASS FORMSANTE – REGLEMENTS INTERIEURS – APPROBATION – Rapportée par Monsieur DUPLAY du fait de l'extinction de voix de Monsieur FOSSOUD

M. LEONETTI : Éric DUPLAY pour la délibération suivante. Si vous mangez moins de chocolat et que vous faites du sport, vous irez encore mieux, enfin vous pouvez manger du chocolat et faire du sport.

M. DUPLAY : Monsieur le Maire, mes chers collègues, instauré à la suite de l'amendement Fourneyron, le dispositif Pass FormSanté, à l'initiative des services des sports et santé de notre Commune, en association avec le centre hospitalier d'Antibes, a vu son départ en 2017. Son succès rapide a imposé la mise en place d'un règlement intérieur. Deux dispositifs ont vu le jour : le dispositif *Start-up*, gratuit et d'une durée de 3 mois, permet aux patients en ALD (Affection de Longue Durée), sur prescription, de pratiquer une activité physique adaptée gérée par les éducateurs sportifs communaux.

À l'issue de ces 3 mois, il y aura 2 possibilités : soit l'orientation vers une structure sportive ou associative, partenaire et labellisée par le service des sports, soit la poursuite dans le Sentier de la forme mise en place par la Commune pour une durée de 1 an à 3 trimestres, cette activité étant payante, dans l'attente d'un financement éventuel par l'assurance maladie et les mutuelles. Les 2 dispositifs communaux sont articulés autour d'un règlement intérieur que je vous demande d'adopter et rentreront en vigueur dès le 2 janvier 2019. Je vous remercie.

M. LEONETTI : Sur le Pass, bravo à l'initiative conjointe de Marc FOSSOUD et d'Éric DUPLAY parce que cela fait longtemps qu'on en parle du fait que le sport améliore la qualité de la vie et qu'il améliore la santé, et la Ville a pris ce problème à bras le corps et l'a développé. Je les félicite donc tous les deux, ainsi que tous les services qui s'y sont mis.

Personne n'est contre, il n'y a pas d'abstention, la délibération est adoptée.

Adoptée à l'**unanimité**.

MADAME ANNE-MARIE BOUSQUET

16-1 - IMPASSE JUAN - PARCELLE CR 373 – ACQUISITION A L'EURO AUPRÈS DE MADAME GIARDINIERI

Mme BOUSQUET : Oui, Monsieur le Maire, il s'agit donc de bien vouloir régulariser le statut de cette emprise. Elle faisait partie d'un emplacement réservé dans le cadre du PLU (Plan Local d'Urbanisme). C'est une parcelle de 53 mètres carrés et la propriétaire accepte bien sûr la cession de cette parcelle à 1 euro puisqu'elle est en nature de trottoir et de chaussée.

M. LEONETTI : Donc, en fait, c'est une régularisation, d'accord. La Gauche Unie, Solidaire et Ecologique. Madame MURATORE.

Mme MURATORE : Nous avons encore une délibération concernant l'impasse Juan qui précise : « *Ouverture de l'impasse Juan reliant le boulevard Wilson à l'avenue de Lattre de Tassigny* ». Au dernier Conseil municipal, vous nous avez dit que le projet n'était pas finalisé, et qu'il pourrait être revu. Alors, pourquoi de nouveau indiquer cette ouverture à la circulation ? Ce n'est pas parce qu'au PLU de 2011, nous avons inscrit un emplacement réservé que le projet ne peut pas être revu.

Nous rappelons que les riverains, majoritairement, sont opposés à cette ouverture à la circulation, mais demandent un passage piéton. Merci.

M. LEONETTI : Attendez, c'est un accord avec les riverains qu'ils vendent pour que ça soit du domaine public. Non ? Anne-Marie. On ne peut pas régulariser les choses contre l'avis des gens, sauf si c'est une déclaration d'utilité publique. Là, c'est à l'amiable.

Mme BOUSQUET : Mais oui, Monsieur le Maire et je précise à Madame MURATORE que la copropriété d'Angels Bay a accepté la cession de 395 mètres carrés lors du dernier Conseil municipal, tout cela dans le cadre d'un projet d'étude actuellement de faire une ouverture d'une voie de liaison entre Wilson et De Lattre de Tassigny. La route est assez large. Elle mesure 12 mètres de largeur. Les services étudient la possibilité de faire un cheminement en voie unique qui aurait du stationnement, qui aurait des trottoirs, et même une possibilité de faire une piste cyclable intégrée à la chaussée. Les riverains étaient, selon moi, satisfaits, mais si vous le souhaitez, nous pourrions proposer tous les aménagements lorsqu'ils seront en état d'achèvement pour voir avec les riverains ce qu'ils en pensent.

M. LEONETTI : Je suis pour la concertation. Madame MURATORE, nous allons être d'accord là-dessus. On ne peut pas dire d'une part à la puissance publique, la mairie en particulier : « *Reprenez-moi cette partie privée, mais ensuite, j'en ferai l'usage que je souhaiterai* ». Effectivement, la Ville va prendre cette partie privée dans le domaine public – et nous répondons à la demande des riverains dans ce domaine –, et bien évidemment, après, on regardera quel en est l'usage public le meilleur.

Mais les riverains n'ont pas – je dirais – le droit de dire quel est l'usage de la rue publique dans laquelle ils se trouvent. Il peut se trouver qu'il soit effectivement intéressant de le faire avec des modes doux, mais je ne vais pas prendre l'engagement de privatiser une voie en la rendant publique. Nous écoutons, et aujourd'hui, ce que je constate, c'est que la volonté des riverains, c'est qu'elle passe dans le domaine public. Parce que déjà elle a un usage public puisqu'il y a un trottoir. Nous délibérons de cela, et nous verrons ultérieurement, mais si toutes les personnes pour lesquelles il y a une rue qui passe du domaine privé au domaine public, quand elles sont dans le domaine public, m'expliquent l'intérêt général vu par l'angle particulier, nous risquons d'avoir un certain nombre de difficultés pour défendre l'intérêt général. Là, la délibération ne concerne pas cela. Elle concerne l'euro auprès de Madame GIARDINIERI. Madame GIARDINIERI, que je ne connais pas par ailleurs, est d'accord pour le céder à l'euro symbolique.

Nous passons donc au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée. Adoptée à l'**unanimité**.

Départ de M. Audouin RAMBAUD – procuration à M. Jean LEONETTI
Retour de M. Lionel TIVOLI – avec procuration de Mme Anne CHEVALIER
Retour de M. Tanguy CORNEC
Présents : 34/procurations : 11/absents : 4

16-2 - ZAC MARENDA LACAN – OPERATION « VIA MARENDA » – ILOT A/A1 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIERE POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 9 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX – CONVENTION AVEC SOPHIA ANTIPOLIS HABITAT – AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI : Là, il y a deux opérations qui sont des opérations sur le logement social, sur Marena-Lacan, et j'écoute effectivement toujours Anne-Marie BOUSQUET.

Mme BOUSQUET : Là, nous sommes dans la ZAC de Marena-Lacan, et il est proposé d'accepter le financement d'une subvention communale de 124 276 euros au profit de la SAH (Sophia-Antipolis Habitat) pour l'acquisition en VEFA (Vente en État Futur d'Achèvement) de 9 logements sociaux dans un programme qui va en comporter 148. Ces futurs logements seront répartis selon 5 PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), 3 PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Insertion), 1 PLS (Prêt Locatif Social), et répartis comme suit : 3 T2, 3 T3, et 3 T4. En contrepartie, la Commune se verra attribué un T4 PLUS dont l'attribution sera bien sûr gérée par la CASA.

M. LEONETTI : Très bien. J'ai les interventions du Rassemblement Bleu Marine et du Front de Gauche.

M. CORNEC : Dans cette intervention, vous évoquez l'intérêt communautaire dans cette délibération, mais le groupe RBMA, lui, s'intéresse prioritairement à l'intérêt communal.

Malgré l'intérêt démagogique que vous trouvez à la promotion anarchique de logements sociaux pour satisfaire la très bête Loi ALUR (Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) –Duflot, nous maintenons qu'il est illusoire de vouloir bétonner une ville comme Antibes historiquement balnéaire et non industrielle. N'évoquons même pas l'architecture très « ville nouvelle » du mitterrandisme qui ne sied absolument pas à un centre-ville historique dont les constructions les plus remarquables datent du XII^e et du XIII^e siècle, car nous vous avons déjà dit à quel point il y a une incohérence architecturale extrême dans votre projet Marena-Lacan.

Pire, pour ce bétonnage incohérent, vous avez voté deux subventions municipales d'un total de 770 445 euros versés à Sophia-Antipolis Habitat. Vous avez décidé de faire de la promotion immobilière, mais ce n'est pas l'objet pour lequel vous ont élu les habitants d'Antibes. L'intérêt communal qui consiste à conserver à Antibes son caractère historique et à consacrer ses ressources à l'amélioration de la voirie, des infrastructures et de la vie antiboise, voilà ce pour quoi les Antibois vous ont élu, et il est totalement bafoué.

Nous nous abstiendrons donc de voter cette délibération.

M. LEONETTI : Il faudrait que vous trouviez un « truc » sur Marena-Lacan qui soit cohérent parce que j'ai regardé ce que vous votez depuis le début.

Vous en avez voté positivement une bonne demi-douzaine, vous vous êtes abstenus sur une autre partie, et vous vous êtes opposés au reste.

Je vous rappelle que la première des propositions que la majorité actuelle a faites dans sa campagne électorale, c'est : on va rénover Marena-Lacan. Et nous n'avons pas masqué du tout ce que nous avions l'intention de faire sur Marena-Lacan. Nous avons même fait 7 ans de concertation et aucune concertation – ni celle des riverains, ni celle du Conseil De Développement, ni celle des réunions de quartier – n'a voté contre le projet. Il y a eu un amendement qui a été l'amendement sur la place et qui a demandé plus de végétalisation et un autre amendement qui était que la partie arrière de Marena-Lacan devienne un groupe scolaire, ce que nous avons mis, et qui a probablement d'ailleurs un peu retardé le projet de 6 mois.

Franchement, sortez de votre pharmacie ou du Front national, mais essayez d'aller voir ce que les gens pensent et essayez d'être cohérent dans les délibérations que vous proposez. Parce que je vais vous faire l'inventaire sur Marendu-Lacan la prochaine fois, du nombre de fois où vous avez voté oui, du nombre de fois où vous vous êtes abstenus, et du nombre de fois où vous avez voté non.

Cela vous permettra d'éviter ce que vous reprochez et dont vous êtes un maître, à savoir la démagogie. Vous êtes dans la démagogie la plus totale. Ce projet est effectivement un projet qui a été validé par une élection municipale, qui a subi 7 ans de concertation avec l'ensemble des acteurs. Effectivement, ce qui me paraît assez intéressant, c'est que quand on regarde ce que vous votez et ce que vous ne votez pas, quand il y a écrit « logement social », tout à coup, cela devient du béton.

Par contre, quand c'est un logement pour résidents, alors le béton, et bien, il a une autre couleur. Il a une autre saveur. Eh bien nous, nous continuons à penser que, dans ce cœur de ville, il faut qu'il y ait des gens modestes.

Dans vos électeurs, Monsieur CORNEC, il y a 60 à 70 % de gens qui relèvent du logement social et auxquels nous le donnons. Voilà. Peut-être que vous vous poserez un jour la question de savoir ce qui est bien, non pas pour être élu, non pas pour aboyer, non pas pour faire de la démagogie, mais ce qui est bien pour votre Ville en dehors de l'espace de pharmacie dans lequel vous exercez. Je vous invite donc à regarder ce que vous délibérez. Je vous invite à regarder ce qui est délibéré en Communauté d'Agglomération et je vous invite à regarder comment la Communauté d'Agglomération vient en aide à la Ville et non pas l'inverse. Il faudrait bien sûr que vous siégiez en Comité d'Agglomération, mais c'est un autre sujet.

Sur ce sujet-là, effectivement, nous sommes en train de délibérer quelque chose d'horrible : du logement social ! Au passage, il me semble qu'il y a des gilets jaunes qui habitent dans les logements sociaux. Au passage, il me semble même qu'il y a un certain nombre de gens qui n'arrivent pas à boucler leurs fins de mois et qui habitent dans les logements sociaux. Je dirais même qu'il y a un certain nombre de gens qui n'habitent pas dans les logements sociaux et qui, effectivement, mettent des gilets jaunes parce qu'ils n'arrivent pas à boucler leurs fins de mois parce qu'ils paient des loyers trop élevés et qu'ils voudraient loger dans les logements sociaux.

M. CORNEC : Leur revendication, ce n'est pas plus de logements sociaux, c'est moins de taxes.

M. LEONETTI : Il n'y a pas de taxe chez nous.

M. CORNEC : Or les taxes sont faites pour payer du logement social. Ils veulent moins de taxes. Ils ne veulent pas plus de logements sociaux sur Antibes. Dans les questionnaires que vous avez envoyés à vos administrés, personne n'a réclamé plus de logement social.

M. LEONETTI : Sauf ceux qui les demandent.

M. CORNEC : Il n'y en a que 6 % qui ont réclamé du logement social. Nous représentons 23 à 30 % des Français.

M. LEONETTI : Non, jusqu'à preuve du contraire – et je pense que vous mériteriez d'être mieux entendus – je pense que les 20 % que vous représentez seraient diminués si les gens écoutaient ce que vous dites en Conseil municipal, mais en dehors de cela, je vous rappelle que nous faisons 63 %. Si vous voulez parler de pourcentages, nous avons été élus à 63 % sur le projet Marendu-Lacan qui bétonne avec les commerces, avec les logements sociaux et avec le cinéma. Voilà. J'irai donc jusqu'au bout des engagements que j'ai pris et, au passage, l'ensemble des engagements qu'a pris cette majorité, elle les a assumés. Vous pouvez reprendre l'ensemble des engagements que nous avons pris, nous les avons tous assumés. Je ne dis pas une chose en campagne électorale et une autre chose en Conseil municipal. Je ne dis pas une chose en réunion de quartier et autre chose en Conseil municipal, comme vous.

Madame DUMAS, puisque c'est au tour du Front de Gauche.

Mme DUMAS : Oui, je voterai la délibération, évidemment, pour des subventions au logement social et nous entrons justement là dans les précisions de la construction de logements qui étaient en effet annoncés de longue date, et qui devaient être de 35 %. Simplement Je voudrais une précision. Peut-être est-ce la délibération d'après (la 16.3) – je les ai regroupées –, mais nous voyons arriver dans ce projet la nouveauté du logement locatif intermédiaire. Il me semble que c'est la première fois que nous en faisons. J'ai une question pour laquelle je n'ai pas encore trouvé la réponse : est-ce que ce décompte de logements compte dans le pourcentage de la Loi SRU ?

J'ai une petite remarque : je regrette malgré tout que nous soyons toujours, sur les deux délibérations, à simplement 15 PLAI. Il me semble que cela ne répond pas tout à fait aux statistiques qui nous sont données sur les demandes de logements sociaux.

M. LEONETTI : Madame BLAZY veut répondre ?

Mme BLAZY : Je me doutais de cette question. Vous savez, dans Marenda-Lacan, c'est vraiment – j'ai envie de dire – une mixité exemplaire. C'est une mixité de tout. La mixité, si vous voulez, elle est aussi dans le PLAI, dans le PLUS, dans le PLS. N'oublions pas que, dans Marenda-Lacan, nous avons aussi de l'accession sociale à la propriété. Nous avons déjà fait, nous avons déjà un petit peu de résultats, pas tout, et pour l'accession sociale à la propriété, nous comptons déjà sur 7 logements qui vont se libérer. Voilà.

Concernant les PLAI, oui, vous savez que dans la nouvelle Loi ELAN, il va y avoir du PLAI adapté. C'est vrai que nous allons en faire. Là, non, parce que c'était avant que la Loi ne sorte, etc. Nous avons décidé de faire un peu aussi, dans les prochains projets, du PLAI adapté, cela veut dire du PLAI avec de l'accompagnement pour des personnes en très grande difficulté.

Là encore, il faut faire de la mixité parce que je pense qu'il n'est pas judicieux de mettre tous les gens en très grande difficulté au même endroit. Voilà. Il faut de la mixité et il faut, chaque fois que nous attribuons un logement, chaque fois que nous pensons à un logement, que nous pensions à aujourd'hui bien sûr, mais il faut aussi que nous pensions que ce logement doit vivre et doit vivre pendant longtemps. Et ce n'est qu'en faisant la mixité sociale que nous y arriverons.

M. LEONETTI : Elle existe, la mixité sociale, dans toutes nos villes et pour redire les choses plus calmement, les personnes âgées seules, souvent des femmes, ne peuvent plus se loger parce que leurs retraites en réversion ne leur permettent pas de payer un loyer. Combien de fois je vois des gens qui demandent un logement social en urgence parce que c'est une personne âgée qui vient de perdre son conjoint, et qui vivait sur la retraite du conjoint, et qui aujourd'hui ne peut plus en vivre. Avec l'accord du Préfet – Monsieur TIVOLI, essayez de raisonner votre collègue –, nous avons accepté que ce soit plutôt des personnes âgées qui viennent sur Marenda-Lacan, parce que nous savons que c'est le cœur de ville, et qu'elles n'ont pas de voiture. C'est donc assez logique que nous essayions de favoriser cette situation. Expliquez-lui. Voilà. Je ne sais pas ce que votent les personnes seules et âgées, mais ce dont je suis sûr, c'est que si elles pouvaient – et quelques-uns peuvent – elles mettraient volontiers un gilet jaune.

Mme BLAZY : Moi, je leur propose de venir me voir, tout simplement, et nous discutons du logement, des familles, etc. tranquillement.

M. LEONETTI : Oui, mais à ce moment-là, il faudrait avoir le même discours quand nous nous rencontrons, et quand nous sommes en Conseil municipal.

Nous passons au vote.

Intervention inaudible de Madame DUMAS.

M. LEONETTI : Non, il n'est pas compris dans la Loi SRU. Pour la 16.2, qui est contre ? Qui s'abstient ? Trois.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. CORNEC, Mme CHEVALIER et M. TIVOLI).

16-3 - ZAC MARENDA LACAN - OPERATION « VIA MARENDA – ILOT B – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIERE POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 41 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX – CONVENTION AVEC SOPHIA ANTIPOLIS HABITAT – AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI : Nous passons à la deuxième délibération. Il n'y a pas d'intervention. Avons-nous le même vote ? Nous avons le même vote.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. CORNEC, Mme CHEVALIER et M. TIVOLI).

Départ de M. Lionel TIVOLI – la procuration de Mme Anne CHEVALIER s'annule

Départ de M. Tanguy CORNEC

Départ de M. Louis LO FARO – la procuration de M. Marc GERIOS s'annule

Présents : 31/procurations : 9/absents : 9

MADAME MARGUERITE BLAZY

24-1 - LOGEMENT – SOPHIA ANTIPOLIS HABITAT – EXERCICE 2017 – RAPPORT ANNUEL DES MANDATAIRES DE LA VILLE D'ANTIBES – JUAN-LES-PINS SIÉGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION – APPROBATION

Mme BLAZY : Alors, je vous demande, si vous permettez, Monsieur le Maire et mes chers collègues, juste quelques minutes parce que vraiment je ne résiste pas à la joie de vous dire quand même tout ce que nous avons fait pendant cette année 2017.

Donc quelques faits marquants, tout d'abord. Vous vous en rappelez, il y a d'abord eu la fusion-absorption de la SEMIVAL qui était la SEM immobilière de Vallauris, par la SACEMA avec, bien entendu, l'augmentation corrélative du capital social de la SACEMA et la modification des statuts par l'Assemblée générale. Ils sont partis ? (*Mme BLAZY fait référence à Messieurs CORNEC et TIVOLI*) Ah, dommage ! Écoutez, vous savez, tous les autres connaissent Sophia-Antipolis Habitat.

Applaudissements.

Mme BLAZY : Et en tout cas, tous les autres savent tout ce qui est fait.

M. LEONETTI : On n'attaque pas les absents.

Mme BLAZY : Non, mais je n'attaque pas.

Interventions inaudibles dans l'assistance.

Mme BLAZY : Je constate et je dis que les personnes qui sont dans cette salle connaissent tout ce qui est fait par Sophia-Antipolis Habitat.

M. LEONETTI : Ceux qui sont actuellement dans cette salle le savent.

Mme BLAZY : Voilà. Alors, écoutez, je vais peut-être me dispenser de vous dire tout ce que nous avons fait, mais c'est énorme. Simplement, je voudrais quand même...

M. LEONETTI : C'est dommage !

Vous auriez probablement dit tout l'apport que vous faites à la fois sur Antibes et sur Vallauris et cela aurait probablement intéressé un certain nombre d'absents.

Mme BLAZY : Allez, vous le savez donc, aujourd'hui, la SACEMA est devenue Sophia-Antipolis Habitat avec l'entrée au Conseil d'Administration de Michelle SALUCKI et de Marie-Claude MOITRY...

M. LEONETTI : Ils ont bien fait de partir, finalement.

Mme BLAZY : ... et – oui, ah, c'est dur, ça – et d'un représentant de la Caisse des Dépôts. Naturellement, Antibes reste majoritaire. Je voudrais vous dire aussi que nous avons, au 31 décembre 2017, 1 507 logements avec – vous le savez – 39 logements pour les jeunes travailleurs, 16 logements d'urgence et 61 en résidence sociale. En 2017 – nous l'avons dit tout à l'heure, mais je le redis, ça me fait plaisir –, aucune augmentation de loyer n'a été faite.

M. LEONETTI : Fais-toi plaisir !

Mme BLAZY : Aucune augmentation de loyer n'a été faite !

M. LEONETTI : Madame DUMAS, pas d'augmentation de loyer !

Mme BLAZY : Nous avons signé 115 baux avec 30 ménages très modestes, très très modestes, dont 18 personnes en situation de handicap. En 2017, il y a eu la gestion des impayés qui se fait de plus en plus. Pourquoi ? Parce que nous mettons des plans d'apurement, etc., et vous savez, nous proposons aussi des logements moins chers. Vous le savez, nous privilégions toujours le côté humain.

En 2017, 68 logements ont été livrés : le Loft avenue et la Villa des Pins. Vous vous rappelez de la Villa des Pins avec ses 10 logements en PLAI ! Tout en PLAI. En moyenne, nous avons livré, ces 5 dernières années, 72 logements par an, alors que notre CUS (Convention d'Utilité Sociale) nous disait de faire 60 logements par an. Par conséquent, nous en faisons donc – pendant 5 ans – 12 de plus. Douze de plus multipliés par 5, j'ai calculé, je le fais toute seule, cela fait 60 logements en plus. Ensuite, nous avons livré, en 2018, beaucoup beaucoup de logements (Patio Verde, Oliveraie de Saint-Jean, Arabesque) et, cette semaine, l'Orée du parc à Villeneuve-Loubet ! C'est notre résidence à Villeneuve-Loubet.

Bref, j'ai envie de vous dire que construire, c'est bien, mais n'oubliez pas qu'en 2017, nous avons fait la réhabilitation énergétique de 170 logements ! Cela a coûté cher : 8 millions d'euros, 47 000 euros par logement. Bien entendu, nous avons eu la Région...

M. LEONETTI : Je fais une petite parenthèse. Ça, C'est de l'écologie, ça, et c'est de l'écologie qui bénéficie justement à la population des plus modestes. Nous ne sommes donc pas obligés d'augmenter le prix de l'essence pour faire de l'écologie. On peut aussi protéger les plus faibles.

Mme BLAZY : Nous n'avons pas eu d'augmentation de loyer et en plus, nous avons réduit les charges. Nous leur avons aussi surtout amélioré le cadre de vie et nous avons adapté certains logements aux personnes qui vieillissent et qui ont besoin de logements adaptés.

A tout cela, bien sûr, nous faisons des travaux d'amélioration chaque fois que nous remettons un logement à un nouveau locataire et bien sûr, nous faisons des travaux d'entretien de notre patrimoine. J'ai envie de vous dire que Sophia-Antipolis s'efforce de concilier rigueur de gestion et mission sociale. Je vous passe le chiffre d'affaires, de toute façon, vous avez tout.

Alors là, c'est important, parce que je voudrais vous dire que cette dynamique peut, hélas, être remise en question au regard des dispositifs de la Loi de Finances avec la réduction de loyers de solidarité et l'augmentation de la TVA, privant ainsi les SEM de ressources nécessaires pour le développement, mais également au regard de la Loi ELAN avec le regroupement des SEM ayant moins de 12 000 logements.

Je considère donc comme indispensable de conserver cet outil comme bras armé de notre Collectivité, pour le développement du logement dans notre Territoire car si nous voulons maîtriser les attributions, développer le patrimoine et entretenir le parc.

Enfin, je voudrais vous dire que nous devons tous nous mobiliser pour assurer l'avenir et l'autonomie de notre structure. Sophia-Antipolis Habitat fait un travail énorme, difficile et pas toujours reconnu, mais tellement merveilleux.

Je voudrais remercier toute l'équipe de Sophia-Antipolis Habitat. Ils sont professionnels, dévoués, ils sont passionnés. Je remercie aussi l'équipe de la CASA, l'urbanisme de la Ville, le CCAS, le Conseil d'Administration, l'association des locataires et tous nos partenaires et n'oubliez jamais que le logement est une question primordiale qui conditionne les autres domaines de la vie.

Applaudissements.

M. LEONETTI : Au passage, avec la voix qui la caractérise, elle a quand même rappelé que jamais un Gouvernement n'a attaqué le logement de manière aussi violente et aussi durable et nous défendrons les SEM locales. Alors, Madame MURATORE.

Mme MURATORE : Merci. Après ce tableau, c'est vrai qu'il est difficile d'intervenir, mais quand même...

M. LEONETTI : Ah !

Mme MURATORE : Comme les autres années, nous relevons un certain nombre de problèmes dans le fonctionnement de cette SEM.

Il y a toujours un gros problème quant à l'entretien des bâtiments. Des problèmes signalés depuis plus de deux ans ne sont toujours pas réparés. Il y a toujours un souci de suivi des entreprises qui réalisent les travaux dans les résidences. Il y a des malfaçons non reprises. Pourtant, il nous avait été dit qu'une personne avait été embauchée pour suivre les chantiers. Est-ce l'embauche de la personne responsable du service patrimoine indiquée dans ce rapport ?

Les problèmes dénoncés l'année dernière perdurent de nouveau, notamment les malfaçons non reprises, comme je l'ai déjà dit. Toutefois, nous constatons une augmentation de 245 % de la provision pour gros entretien. Un effort semble donc être programmé pour 2018, nous le verrons dans le rapport 2018.

La provision pour litige est multipliée par 3. De quel litige s'agit-il ? Il est bizarre de mettre en provision pour litige la provision pour les impôts sur la plus-value suite à la fusion SACEMA/SEMIVAL d'autant plus que la SACEMA a intégré un bailleur social déficitaire.

Vous mettez toujours en avant les refus. Nous constatons, pour 2017, 45 refus annoncés sur 406 dossiers étudiés, ce qui ne nous paraît pas énorme et le graphique de la même page n'indique pas les mêmes données.

Page 28, nous retrouvons 115 baux signés, et page 35, 123 soit 8 de plus. Chic ! Mais nous ne savons pas où ils sont.

Le rapport nous rappelle ce que nous appelons la « double peine ». Les ménages dont le loyer est trop important par rapport à leurs revenus sont exclus de l'APL et du Fonds Social Logement. Il serait temps de revoir ces dispositifs. Certes, ils ne dépendent pas de Sophia-Antipolis Habitat, mais les administrateurs pourraient insister pour que les barèmes soient revus. Ils ne correspondent pas aux prix des loyers dans le Département. Les créances locatives, en valeur, augmentent. Le pourcentage n'est en effet pas significatif puisque le nombre d'habitations augmente. Donc, il y a plus de locataires en difficulté de paiement. Il nous est dit que l'expulsion est parfois inévitable. Combien y a-t-il eu d'expulsions dans l'année 2017 ? Nous ne le savons pas. Et quelles solutions ont été proposées aux ménages expulsés pour qu'ils ne se retrouvent pas à la rue ?

Pour les achats en VEFA, nous avons la même question que les autres années : nous n'avons pas le prix d'achat et nous renouvelons notre demande de disposer du bilan du programme à la fin de celui-ci. Lorsque des fonds publics sont investis dans un programme privé, il appartient à la collectivité de contrôler l'utilisation de ces fonds publics et donc de demander au promoteur de lui communiquer le bilan financier du programme.

Nous sommes toujours interrogés par des locataires sur les modalités de calcul des charges et des avances de charge trop importantes. Tous les ans, nous intervenons sur ce point. Depuis quelques années, nous n'avons plus l'information sur les charges, nous ne pouvons donc plus intervenir de façon précise, mais des locataires nous informent que ce souci perdure. Une enquête auprès des locataires est annoncée pour – je cite – : « *l'amélioration de la qualité des services* ». Nous attendons les résultats de cette enquête, mais les locataires sont très sceptiques au sujet de cette enquête, car ils disent : « *Lorsque nous signalons quelque chose, il ne se passe rien, alors à quoi va servir cette enquête ?* »

Nous apprenons que la fusion SACEMA et SEMIVAL a fait l'objet de deux recours.
Pouvons-nous avoir des informations pour savoir ce qu'il en est de ces recours aujourd'hui ?
Merci.

M. LEONETTI : Sur l'expulsion, vous n'en avez jamais vu, dans cette ville et j'espère que ce ne sera jamais le cas. En tout cas, la Ville d'Antibes et Marguerite BLAZY en particulier, s'en occupent. Nous ne mettons pas les gens à la rue de manière brutale. Après, de temps en temps, quand les revenus sont importants, qu'ils dépassent même les critères de logement social et que les gens ne paient pas, oui, nous faisons une procédure d'expulsion. Cela me paraît logique. Voilà. Sur cette gestion humaine – je dirais – de Sophia-Antipolis Habitat, il n'y a pas de discussion à avoir.

Voulez-vous répondre, Madame BLAZY ?

Mme BLAZY : Pour les charges, par exemple, les gens doivent venir nous voir.

M. LEONETTI : Oui, mais alors pour les charges... Ce que je n'aime pas, Madame MURATORE, c'est que vous dites « les locataires ». Je veux dire « les locataires que vous avez rencontrés ». Voilà. Les locataires ont le droit de savoir d'où viennent leurs charges et nous le leur disons.

Mme BLAZY : Tout à fait.

M. LEONETTI : S'ils le demandent à la société d'économie mixte, on leur dit d'où viennent les charges.

Mme BLAZY : Voilà. Pour les VEFA, c'est toujours 2 500 euros le mètre carré parking compris. Il se peut que ce soit quelquefois un tout petit peu plus parce que, par exemple, il y a un ascenseur ou parce qu'il y a un parking de plus, etc.

M. LEONETTI : Dire que les gens ne savent pas ce qu'il y a dans les charges, ce n'est pas vrai. Voilà. C'est qu'ils ne le demandent pas. S'ils le demandent, on le leur dit, de partout, dans le public comme dans le privé.

Mme BLAZY : Je voudrais dire que nous avons effectivement eu un petit souci de personnel ces 6 derniers mois. Voilà. Nous allons donc essayer de réparer. Nous avons mis des annonces et nous espérons trouver des personnes qui veuillent bien travailler.

M. LEONETTI : Très bien. Madame DUMAS.

Mme DUMAS : Le rapport 2017, en effet, est marqué par la fusion avec le SEMIVAL et ce nouveau nom, auquel j'ai encore du mal à me faire, Sophia-Antipolis Habitat.

M. LEONETTI : Moi aussi ! Convergence ! L'habitude de dire la SACEMA.

Mme DUMAS : Oui, l'habitude de dire la SACEMA revient vite. Il est aussi marqué par quelque chose que j'ai demandé en début de séance, à savoir le gel des loyers 2017 – comme quoi, c'est possible –, et j'espère que cela va continuer, car vous signalez bien dans le rapport la fragilité croissante des locataires.

À ce sujet – je l'avais dit l'année dernière et je le redis cette année –, comme il est important de casser les rumeurs et les clichés (les *fake news*, comme on dit maintenant), la plupart des locataires de logements sociaux paient leurs loyers. Votre stratégie de gestion de proximité et de plan d'apurement permet de limiter énormément les impayés et donc de parvenir à la prévention des expulsions locatives, même si cela ne les anéantit pas complètement.

En revanche, passons au plus mauvais point qui rejoint mon intervention au sujet de la ZAC Marendal-Lacan, le compte n'y est pas. Les graphiques marquent le *statu quo* de la construction et de la livraison de logements depuis 3 ans, et c'est inquiétant puisque les besoins ne sont pas dans le *statu quo*. C'est particulièrement inquiétant quand on met ces chiffres de 138 logements présentés par le plus grand bailleur social de la CASA, avec celui des 12 893 familles en situation de demande de logements sociaux qui ont été écrits dans le rapport d'activité 2017 de la CASA au dernier Conseil municipal.

Je m'abstiendrai donc sur le rapport, sans contester du tout la gestion humaine et de proximité de Sophia-Antipolis Habitat, mais parce que je souhaite qu'il y ait un investissement grand et beaucoup plus grand, à la hauteur des besoins de la population. En tous les cas, vous me trouverez à vos côtés pour défendre les SEM de cette taille qui me paraissent en effet réaliser une gestion humaine du logement social.

M. LEONETTI : Sur ce sujet, Madame DUMAS, c'est drôle comme il y a aujourd'hui une ambiance à la recentralisation. Je sors d'un conseil de surveillance de l'hôpital. On veut tout recentrer sur le CHU. J'ai fait une réunion, il y a quelques jours, sur les tribunaux – et Éric PAUGET est monté au créneau sur ce sujet –, on veut supprimer les tribunaux d'instance pour tout regrouper.

Cette idée permanente que de regrouper, ça coûte moins cher, est une idée perverse. Et cette métropolisation qui s'ajoute aussi à cela est le même élément. Il est quand même un peu curieux que les CHU soient en déficit par rapport aux hôpitaux généraux, que les tribunaux d'instance sont équilibrés par rapport aux tribunaux de grande instance, que les métropoles sont – et je vais être léger – plutôt en moins bonne santé financière que les villes moyennes ou les agglomérations à taille humaine. Et on continue à penser qu'il faut travailler en pyramidale et en regroupement, alors qu'il faut travailler – la modernité et les *big data* sont aussi là pour le faire – en réseau.

Le travail en réseau est un travail moderne. L'organisation en réseau est le travail moderne. Ce n'est pas le fait de dire : « *Il n'y a qu'un endroit dans lequel nous allons pouvoir vous soigner d'un infarctus du myocarde, mais alors ne vous inquiétez pas, il y aura plein de monde, etc.* ». Après, nous ne verrons que la gestion humaine et la gestion d'efficacité va être altérée.

Dans la défense des territoires, je pense qu'il faut que nous ne fassions pas une défense corporatiste en disant : « *Ne touche pas à mon territoire, etc.* », mais c'est une vision. Voilà. Expliquez-moi dans quelle métropole on a une vie meilleure que dans les villes moyennes. Dernièrement, il y a le bonheur matériel brut qui a été évoqué. Eh bien, dans quelles villes vit-on le mieux ? C'est dans les villes moyennes, voilà, pour de simples raisons de proximité et d'efficacité de cette proximité. Sur ce point, au moins, nous sommes d'accord.

M. LEONETTI : Quoi ?

Mme DUMAS : ça fait au moins trois fois...

M. LEONETTI : Cela fait trop, c'est pour cela que je dis « au moins ». Voilà, mais j'ai plutôt l'impression que c'est vous qui êtes d'accord avec moi que moi qui suis d'accord avec vous. Donc ça me rassure encore plus ! Voilà. Vous allez finir dans la majorité, Madame DUMAS (*rires*). On ne sait jamais. Laissez-moi des espérances !

Vous savez que de temps en temps, ma majorité me dit : « *Pourquoi tu te fatigues? De toute façon, tu n'arriveras pas à les convaincre* ». Eh bien, moi, je suis persuadé que, de temps en temps, j'arrive à vous convaincre.

Réponse inaudible de Madame DUMAS.

M. LEONETTI : Ne désespérez pas ! Nous passons au vote. Il s'agit d'une approbation. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il y a une abstention.

Adoptée à l'**unanimité des suffrages exprimés** (1 abstention : Mme DUMAS).

MONSIEUR GERALD LACOSTE – *rapportée en son absence par Monsieur le Maire*

27-1 - ANCIENS COMBATTANTS – BUDGET PRIMITIF 2018 – ASSOCIATION « COUR ET CONCOURS MEDITERRANEEN ET INTERNATIONAL – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

M. LEONETTI : Il n'y a pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention.

Adoptée à l'**unanimité**.

MADAME ALEXANDRA BORCHIO-FONTIMP

37-1 - JEUNESSE – ACTIONS CULTURELLES – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA-ANTIPOLIS – AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI : Nous passons à la jeunesse avec Alexandra BORCHIO-FONTIMP. J'ai une petite annonce à faire en fin de Conseil. Je vous demande donc de ne pas partir comme un vol d'étourneaux vers vos familles et vos occupations.

Mme BORCHIO-FONTIMP : Il s'agit donc d'une convention de partenariat entre la CASA et la Commune à travers la médiathèque Albert Camus qui mène, comme vous le savez, de nombreuses actions envers les jeunes, des projets communs pluridisciplinaires, notamment sur la culture, la santé ou le développement durable. Il s'agit donc d'établir une seule convention pour 4 ans, pour développer davantage la mise en œuvre de ces actions communes.

M. LEONETTI : Il n'y a pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention, la délibération est adoptée.

Adoptée à l'**unanimité**.

37-2 - JEUNESSE – SOLIDARITE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « LES RESTAURANTS DU CŒUR » - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme BORCHIO-FONTIMP : Il s'agit là aussi d'une convention, celle entre l'association les Restaurants du cœur. Comme vous le savez, la direction jeunesse-loisirs mène tout au long de l'année des actions pédagogiques auprès des enfants dans les centres de loisirs, mais aussi auprès des collégiens. Ce sont des actions de sensibilisation, de prévention pour accompagner les jeunes sur des thèmes majeurs de notre société.

Parmi ceux que nous souhaitons leur transmettre, il y a la solidarité. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons renouveler notre engagement en faveur des Restaurants du cœur à travers l'organisation de collectes auprès des enfants et de leurs familles, en faveur des plus fragiles : offrir un paquet de riz, un vêtement qu'ils ne veulent plus ou un jouet qui ne plaît plus, c'est, à mon sens, à la portée de tous.

L'objectif, vous l'avez compris, est de les sensibiliser au don. Chaque année, les enfants se prêtent volontiers au jeu. C'est une action de sensibilisation pertinente pour apprendre aux enfants le partage et l'altruisme.

M. LEONETTI : Il n'y a pas de vote contre et pas d'abstention. Si, il y a deux abstentions. La délibération est adoptée.

Adoptée à l'**unanimité des suffrages exprimés** (2 abstentions : Mme MURATORE et M. AUBRY).

MONSIEUR MATTHIEU GILLI

38-1 - PORT ABRI DE L'OLIVETTE – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE – RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE – EXERCICE 2017 – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL – Questions rapportées par le Maire ne l'absence de M. GILLI

M. LEONETTI : C'est, vous le savez, le plus bel endroit d'Antibes, d'après les Antibois.

Conservons donc ce petit havre associatif de paix en dehors de toute commercialisation abusive.

Il s'agit de l'exercice 2017, c'est une information au Conseil municipal.

Vous l'avez tous, personne n'est contre d'autant plus que c'est une information, vous n'avez donc pas à voter.

38-2 - PORT GALLICE – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE – RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE – EXERCICE 2017 – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

M. LEONETTI : Le port Gallice, lui, est passé avec un décalage de 1 an en délégation de service public. C'est une information au Conseil municipal.

Il y a une intervention de Madame MURATORE.

Mme MURATORE : Oui, merci. Il s'agit de la dernière année d'exploitation par la SA Gallice qui a toujours bien géré ce port. Il vient d'ailleurs de se voir reconnaître le label « Port propre » et les actionnaires ont toujours compensé les pertes et les bénéfices, surtout, ont toujours été réintroduits dans l'entretien du port.

Nos questions porteront donc plutôt sur les litiges puisque la Ville est maintenant partie à ces affaires. Le premier litige concerne les malfaçons sur les poutres. C'est quand même intéressant parce que dans le rapport de la Ville, le rapport de la Ville indique : « *Les travaux ont été réalisés dans les règles de l'art* », mais 3 ans plus tard, on constate des détériorations importantes et l'expertise nous dit qu'il s'agit d'une « *porosité des bétons, un enrobage insuffisant qui provoque des microfissures* ». Drôle de notion des règles de l'art ! L'entreprise a fait faillite. Était-elle assurée ? Les travaux sont estimés à 800 000 euros. Qui va les prendre en charge ?

Au sujet du bateau « Takieddine », quelles actions auprès de l'administration fiscale faut-il faire pour que ce problème soit réglé ?

Au sujet des créances douteuses importantes, qui va se charger des procédures de recouvrement ? La SA qui va être dissoute, la Ville, ou le nouveau délégataire ?

Et là aussi, comme sur le port Vauban, la Ville a inclus dans le périmètre de la délégation des espaces pour lesquels elle n'avait pas de délégation de la part de l'État. Dans un Conseil précédent, nous avons vu que l'État voulait vendre ces espaces à la Ville. Où en sont les négociations avec l'État ?

Merci.

M. LEONETTI : Les contentieux existaient avant. La Ville était donc partenaire de ces contentieux sur les travaux. Il est donc normal qu'elle continue à se trouver dans le contentieux. Elle ne peut pas se retirer du contentieux parce qu'il y a une délégation de service public. Dans ce domaine-là, s'il y a des malfaçons, effectivement, nous sommes aux côtés du délégataire parce qu'il va poursuivre les actions, mais il n'est pas responsable de ce qui s'est passé antérieurement. Il faut donc créer le relai et la solidarité de la Ville vis-à-vis de ce contentieux. Il n'y a rien d'autre.

Au passage, quand même, je rappelle que cette année-là – comme on le dit dans une chanson –, Gallice apporte 85 000 euros à la Ville et que l'année suivante, elle rapporte 1.7 millions d'euros à la Ville. Donc, peut-être doit-on là aussi réfléchir au fait que, peut-être, nous avons bien fait de passer en délégation de service public. C'était donc une information.

38-3 - PORT DU CROÛTON – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2017 – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

M. LEONETTI : Vous l'avez tous lu, le port du Croûton, c'est comme le port de la Salis qui suit : un petit port associatif qui fonctionne bien et dont on a bien l'intention de continuer à rester dans les règles de la délégation, mais aussi dans une gestion associative.

Pour le port du Croûton, l'information 38-3 est donnée.

38-4 - PORT DE LA SALIS – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE – RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE – EXERCICE 2017 – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

M. LEONETTI : Pour la 38-4, l'information est donnée.

Mes chers collègues et mes chers amis, nous allons rentrer dans la période de Noël et, normalement, je devrais vous souhaiter un joyeux Noël à tous. Voilà. Et je vais le faire, mais il y a quand même une région dans laquelle le Noël est un peu différent. C'est la région de la ville de Strasbourg et on vient d'apprendre qu'une quatrième personne est décédée. Je pense donc effectivement qu'à Strasbourg, où j'ai quelques amis, l'ambiance n'est pas à la fête et que cette fête familiale qu'est Noël n'a pas du tout et n'aura probablement plus jamais la même saveur. Et donc, en mémoire de ses victimes et en remerciant une fois de plus les forces de l'ordre pour leur efficacité, je vous demande d'observer une minute de silence.

- minute de silence -

Merci. Joyeux Noël à tous et profitez de vos familles, de vos amis, de vos enfants...et petits-enfants.

La séance a été levée à 17 heures 57.

Le Directeur Général des Services,

La Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

Alexia MISSANA